POLITIQUE.

QUELQUES MOTS SUR UNE BROCHURE INTITULÉE:

LETTRE

AU PRINCIPAL RÉDACTEUR DU JOURNAL DES DÉBATS.

Une brochure de vingt pages est sortie des presses de M. Firmin Didot. Elle a paru sans qu'on puisse dire qu'elle ait été publiée. Aucun libraire ne l'a annoncée, aucune feuille périodique n'en a parlé, et ce n'est que furtivement qu'elle s'est glissée dans quelques salons dorés, pour y faire admirer le bon ton de son style et l'élégance de son exécution typographique. Pourquoi donc en parler ici, dira-t-on, pourquoi ces quelques mots sur une œuvre éphémère, sur une fusée éteinte sans avoir brillé? En voici la raison. Sept cents exemplaires de cette brochure ont été adressés aux membres des deux Chambres législatives françaises; dès lors il nous a paru nécessaire de prendre la plume et de rétablir la vérité des faits contre les assertions erronées contenues dans ce petit opuscule.

L'auteur parut avoir eu en vue de prouver trois choses :

1° Que la révolution polonaise a été si horrible d'ingratitude, d'injustice et de cruauté, qu'elle a fait tant de mal à la Russie, que l'empereur Nicolas n'a pas été maître de contenir son ressentiment, et qu'il l'a fait éclater dans son allocution à la municipalité de Varsovie;

2° Que l'empereur a eu le droit d'anéantir les institutions données à la Pologne, en conséquence du traité de 1815, et d'y substituer d'autres institutions;

3° Que les rigueurs exercées par les Russes envers les

enfans polonais n'ont point eu lieu, et que les clameurs élevées à cet égard sont calomnieuses.

1° *Ingratitude et cruauté des Polonais*. Parler de l'ingratitude des Polonais envers les Russes, et en parler sérieusement, c'est feindre d'ignorer la vérité, c'est se mettre en contradiction avec l'histoire des deux nations. Depuis qu'Ivan-le-Terrible eut consolidé la puissance de son empire, et surtout depuis la malheureuse issue des victoires de Zolkiewski, la Pologne n'a connu le nom russe que comme un fléau, tant elle a éprouvé de la part de ce voisin de plus en plus acharné contre elle, de torts, de dommages, d'empiétemens, d'invasions, enfin de mutilations de territoire qui ont amené sa destruction totale. Entre les treize Czars qui se sont succédé depuis en Russie, un seul, l'empereur Alexandre, a paru vouloir se frayer une nouvelle route, en abandonnant les erremens de ses prédécesseurs. Initié de bonne heure, et avant même son avénement au trône, à tous les désastres causés à la Pologne par la Russie, apprenant à les qualifier de crimes politiques, et à les condamner dans son âme, il conçut l'idée de réparer un jour le mal fait avant lui. Les événemens qui se suivirent en Europe depuis 1806 jusqu'à 1813 et 1815, lui présentèrent les moyens de satisfaire à ce vœu généreux sans négliger le soin de consolider et d'agrandir sa puissance. C'est là l'origine de l'établissement du royaume de Pologne, uni à la Russie dans la personne de son souverain et par sa constitution. Si Alexandre avait été fidèle à ce système, s'il l'eût développé conformément à ses promesses, tout mouvement en Pologne aurait été retardé pour long-temps. Mais l'autocrate prévalut bientôt sur le roi constitutionnel, le souverain russe l'emporta sur le chef de la nation polonaise, et les progrès menaçans du système représentatif en Italie, joints à des influences personnelles, firent que, dès l'année 1820, Alexandre avait presque entièrement répudié ses rêves philanthropiques et libéraux. En effet, au lieu

de confier, d'après la charte, les rênes du gouvernement à un lieutenant polonais, il n'en avait nommé un que pour la forme, en donnant toute l'autorité à son frère Constantin, prince dont le caractère bizarre et cruel est généralement connu; au lieu de réunir au petit royaume de 1815 les anciennes provinces polonaises démembrées en 1772, 1793 et 1796, comme il l'avait solennellement promis, il éluda cet acte constamment et pendant tout son règne; au lieu enfin d'observer religieusement les dispositions de la charte, il la viola dans ses articles les plus importans, en décrétant des budgets sans le concours des Chambres, en abrogeant la publicité des délibérations législatives, en proscrivant la liberté de la presse, et en se refusant à nommer des agens diplomatiques pour représenter la Pologne auprès des puissances étrangères. Cette tendance vers l'arbitraire, ce manque de foi aux promesses de réunion qui seules avaient séduit les Polonais, cette abandon d'une nationalité polonaise distincte, produisirent un mécontentement général dans la nation. Elle perdit ses illusions, elle retira sa confiance à un prince qui redevenait étranger en cessant de s'identifier à ses intérêts, et elle chercha en même temps à assurer son avenir dans la concentration de ses sentimens nationaux. De là vinrent les associations secrètes, dont le but, bien loin de vouloir saper les bases et les élémens de l'organisation sociale, se bornait à faciliter à toutes les provinces polonaises leur réunion avec le royaume. L'empereur Nicolas, qui succéda bientôt à Alexandre, aborda dans le sens des intentions changées de son frère. Tout en jurant l'observation de la charte, il déclara positivement que jamais il n'admettrait cette réunion si désirée par les Polonais. Cette décision malencontreuse et qui condamnait dix millions de Polonais à rester Russes, à côté de quatre millions auxquels on avait accordé des franchises nationales sous le même souverain; l'autorité de plus en plus arbitraire abandonnée au grand-duc Constantin, les infractions conti-

nuelles aux stipulations de la charte, tout cela servit à préparer, à alimenter, à renforcer les élémens de la révolution et à en hâter l'explosion. C'est en vain que l'administration polonaise du royaume s'évertuait à encourager l'industrie manufacturière, à faciliter le commerce intérieur par la construction de routes d'après les meilleures méthodes; c'est en vain que les différentes branches du service public s'organisaient et se perfectionnaient d'année en annnée; c'est en vain que les finances de l'État et le bien-être des propriétaires étaient consolidés par l'institution d'un système de crédit territorial, par une banque nationale et par un ordre sévère introduit dans le maniement des deniers publics; toutes ces mesures n'assuraient que les intérêts matériels de la nation, tandis que son existence politique, sa nationalité distincte, le maintien de ses franchises, étaient formellement restreintes et menacées dans son avenir. En Pologne, l'intérêt matériel le cède toujours à l'intérêt moral et politique. Le roi de Prusse, en 1806, en fit l'expérience; l'empereur Nicolas l'apprit en 1830, lorsque la révolution du 29 novembre éclata à Varsovie, et se propagea au même instant dans tout le royaume. Il existe un acte solennel, le manifeste publié par la diète de Pologne, le 10 janvier 1831; cet acte expose les griefs de la nation polonaise contre le gouvernement russe, et motive le grand mouvement national et la guerre qui s'ensuivit. On ne peut reprocher au gouvernement national d'avoir agi avec rigueur et cruauté ou déloyauté envers les Russes tombés en son pouvoir. Si, les premiers jours de la révolution, plusieurs généraux polonais ont eu le malheur de succomber, ce fut le résultat de la même faute qui fit périr Moreau par un boulet français. Ils firent cause commune avec l'ennemi. Si les derniers momens de cette révolution furent cruellement ensanglantés, c'est le fait, non pas de la nation, non pas du gouvernement, mais bien de quelques hommes traîtres à leur patrie et probablement vendus à la Russie, puis-

que plusieurs d'entre eux, comme *Boski* et *Szynglarski*, ont depuis été traités avec indulgence par le gouvernement russe. Le mal fait aux Russes, dont se plaint l'auteur de la brochure, n'a été que celui qu'autorise le droit de la guerre. Aucune invasion en Russie n'a malheureusement eu lieu : si une invasion avait eu lieu, on ne pourrait en former l'objet d'un reproche fondé. Les armées polonaises passèrent le Niemen et le Bug; mais ce n'est pas en Russie, c'est bien en Pologne qu'elles allaient; elles s'y rendaient pour affranchir des frères, des concitoyens, qu'un même intérêt, un même droit, une même cause, avaient fait courir aux armes. Voilà les torts que l'auteur de la lettre reproche aux Polonais; voilà les causes du grand ressentiment de l'empereur Nicolas, celles, d'après lui, qui ont motivé son explosion dans la harangue de Varsovie. L'auteur, auquel nous refusons la qualité de Français, qu'il usurpe évidemment, n'a pas pensé, en défendant ainsi son maître, qu'il se mettait en contradiction ouverte avec lui. L'auteur cherche à expliquer la vivacité du ressentiment de Nicolas; celui-ci se dit calme. Comment mettre d'accord l'orateur et son défenseur officieux? Si le premier a été calme, toutes les déductions du second, tout l'échafaudage de ses raisonnemens, croule et tombe en poussière. Si, au contraire, l'orateur n'a pas été calme, était-ce au défenseur de présenter son client exaspéré, courroucé, après trois années écoulées depuis la soumission de ses adversaires?

2° *Droit de changer les institutions.* L'Angleterre et la France ne reconnaissent point à l'empereur Nicolas le droit d'abolir la charte qui devait être donnée au royaume de Pologne, en vertu du traité de Vienne, et qui lui a été octroyée, en effet.

Le premier article de l'acte général du congrès de Vienne contient textuellement ces mots :

« *Le duché de Varsovie,* à l'exception des provinces et districts dont il a été autrement disposé dans les articles

suivans, est réuni à l'empire de Russie. Il y sera lié irrévocablement *par sa constitution*, etc. »

Le duché de Varsovie..., par sa constitution..., ainsi le congrès statuait, non seulement que le nouveau pays aurait une constitution par laquelle il serait lié à la Russie, mais encore, et de plus, que cette constitution serait celle du duché de Varsovie, constitution qui lui avait été donnée, en 1806, par l'empereur Napoléon. Octroyer au royaume une autre constitution que celle du duché, était déjà ne pas suivre exactement les stipulations du traité. Mais la donner, semblable ou non, meilleure ou non que celle du duché, et l'abolir après, de son propre chef, sans prendre l'agrément des co-signataires, n'est-ce pas saper la base même de la concession territoriale faite à l'empereur Alexandre? Certes, rien n'est plus clair, et puisque l'empereur Nicolas a aboli la charte, condition de la nouvelle acquisition, cette acquisition est devenue révocable et nulle de droit.

Dire ensuite, comme l'auteur de la lettre, que si Alexandre avait, après le traité, donné au nouveau royaume des institutions comme celles qui régissent aujourd'hui ce malheureux pays, personne n'aurait eu à les blâmer, c'est soutenir un paradoxe trop évident pour que nous ayons besoin de le réfuter. L'empereur Alexandre était alors trop attaché encore à ses principes généreux pour avoir pu les trahir immédiatement. S'il l'eût fait, s'il eût créé une Pologne sans représentation, sans armée, avec des juges amovibles, des fonctionnaires russes, avec la langue russe exigée de rigueur pour le placement des nationaux, et avec le principe des confiscations; s'il l'eût fait, nous ne savons pas ce que l'Europe en eût décidé, mais certes elle aurait eu le droit de réclamer sur-le-champ contre une infraction aussi manifeste.

3° *Rigueurs exercées contre les enfans.* La réponse de l'auteur, à cet égard, se borne à une dénégation absolue.

C'est une réponse comme une autre, plus facile qu'une autre, mais il n'est pas aussi facile de la faire adopter. Quant à nous, forts des preuves les plus irrécusables, de pièces authentiques, de documens officiels, de témoignages d'hommes dignes de foi qui ont vu, nous soutenons :

Que plusieurs milliers d'enfans ont été et sont encore périodiquement enlevés à la malheureuse Pologne ;

Que les parens de ces victimes n'avaient pas demandé cette *tutelle* extraordinaire, et ne sont pas dans le cas d'en avoir besoin ;

Que l'enlèvement s'est fait en dépit de ces parens, et malgré la plus forte opposition de leur part ;

Enfin, qu'il s'est réalisé, et se réalise encore, par voie de haute police, et en coupe réglée.

Nous soutenons, de plus, qu'un si grand nombre d'enfans, lequel dépasse cinq mille, n'a pu être transporté dans le fond de la Russie sans un but politique; or, ce but s'explique de lui-même, et se range tout naturellement parmi les cent et un moyens employés par le gouvernement russe pour dénationaliser les Polonais. Nous soutenons que c'est le même esprit, la même tendance, qui a fait peupler le Caucase de tout ce que les cabinets de Berlin et de Vienne ont livrés à la Russie de soldats polonais réfugiés sur leurs territoires; qui a fait transporter sur le Don et ailleurs plusieurs milliers de familles nobles de Podolie; qui fait tirer, tous les ans, cinq mille recrues dans le royaume, pour les enrôler dans les régimens russes stationnés sur les confins de l'Asie; qui a fait changer les églises catholiques en églises grecques schismatiques; qui a fait persécuter et exiler le clergé national; qui a fait perdre à la Pologne toutes ses bibliothèques, ses musées et ses collections scientifiques; qui a fait employer des Russes dans l'administration polonaise; qui, tout récemment, a commandé aux nationaux l'étude de la langue russe, comme condition indispensable de leur entrée dans les administrations; qui

vient de créer dans le royaume plus de cinquante donations, faisant un capital de six millons de francs, de terres nationales, qui ne pourront être possédées que par des gentilshommes russes, professant la religion grecque; que c'est enfin le même esprit qui a motivé tant d'autres atteintes graves à la nationalité polonaise, que nous ne citons pas, pour ne pas répéter ce qui est connu, et a été dit et redit à satiété.

Que conclure, en définitive, de tout ce que nous venons d'exposer? C'est que l'action destructive et haineuse exercée en Pologne, par l'empereur Nicolas, est violente et odieuse, puisqu'elle a soulevé contre lui l'opinion de tout ce qu'il y a d'êtres pensans dans les nations civilisées; que cette opinion grandit et se consolide de jour en jour, et que l'autocrate le reconnaît lui-même, en chargeant ses serviteurs de le défendre par le moyen de la presse, cet instrument qui lui est si antipathique, et qu'il craint plus qu'il ne le méprise. Quant à ceux qui, de chambellans devenus avocats, ont été obligés de saisir la plume, et d'opposer des phrases à des faits patens, nous les plaignons en voyant qu'ils n'ont pas même assez de confiance en la cause qu'ils défendent, pour espérer que mille voix ne s'élèveront pas pour les condamner au silence et à la honte.

DE LA VALACHIE ET DE LA MOLDAVIE (1).

Les principautés de la Valachie et de la Moldavie, si peu connues, même des hommes les plus éclairés de l'Europe, sont confondues tantôt avec la Servie et la Bulgarie, tantôt

(1) Cet article nous a été communiqué par notre correspondant de Bucharest; nous le faisons suivre des réflexions qu'il nous a suggérées. (Note du R.)

avec l'Albanie et la Grèce; on va même jusqu'à ignorer si elles se trouvent en Asie ou en Europe. Ces principautés ont été cependant, à plusieurs reprises, dans les siècles modernes, le sujet de graves discussions pour les diplomates des différens États européens. Aujourd'hui même encore, leur situation géographique leur donne une grande importance dans les affaires de l'Orient. Mais s'il est incontestable que sous le rapport politique elles sont d'un certain poids dans la balance de l'Europe, il n'est pas moins incontestable que, sous le rapport commercial, ce pays est digne de fixer sérieusement l'attention. Je laisse la question politique aux hommes de cabinet, comme étant en position de s'en occuper plus efficacement; c'est sur la question commerciale que je vais dire quelques mots. Ces lignes s'adresseront donc plus particulièrement aux commerçans et aux industriels de l'Europe.

Le traité d'Andrinople, ainsi qu'on le sait, a rendu aux deux principautés en question un grand nombre de droits que les princes Fanariotes leur avaient arrachés. Un gouvernement régulier a remplacé le chaos confus et informe de l'administration de ces despotes esclaves, dont la volonté tenait lieu de lois, dont la puissance ne se manifestait que par la cupidité et ne se maintenait que par l'intrigue.

Des princes élus au sein de la nation tiennent aujourd'hui les rênes du gouvernement à la place de ces étrangers vagabonds, auxquels ces deux malheureux pays semblaient être affermés comme de viles propriétés. L'administration des princes actuels est soumise à un règlement organique (1), et une chambre représentative sert d'appui en même temps, et de contre-poids à leur pouvoir. Un cordon sanitaire est établi déjà, depuis quatre ans, sur toute la frontière de de ces contrées, du côté de la Turquie; des postes militaires contraignent l'étranger indocile, venant d'au-delà du

(1) Voir *la Revue de législation et d'économie politique étrangère.*

Danube, à respecter la sévérité des règlemens, et préservent ainsi le pays du fléau funeste par lequel il était naguère très souvent ravagé. Une navigation nationale et libre, dans les parages des deux puissances contractantes, avait été également reconnue, dans leurs dernières stipulations, pour les deux principautés ; mais malheureusement les termes de cette reconnaissance seraient quelque peu embrouillés, d'après les difficultés qui viennent de s'élever au sujet de la navigation du Danube. Cependant, il est assez prouvé, par ce que nous venons de dire de l'organisation intérieure de ce pays, que le manque de sécurité pour le commerce et l'industrie, qui était jusqu'à présent un des graves inconvéniens de l'administration arbitraire et toujours provisoire des Fanariotes, a disparu complètement. La Valachie et la Moldavie renferment un ensemble d'avantages naturels que beaucoup d'autres pays ne possèdent qu'en partie ; leur sol, d'une fertilité prodigieuse, est traversé en tout sens par un grand nombre de rivières et de fleuves navigables ou faciles à rendre tels. Ces provinces ont pour frontière méridionale, dans une étendue de plus de cent cinquante lieues, le plus grand fleuve de l'Europe. Leurs forêts immenses fournissent des matériaux propres à tout genre de construction, et on pourrait puiser dans leurs montagnes élevées et pittoresques tous les élémens nécessaires au développement des arts et de l'industrie ; je ne parle pas des métaux précieux, car, à mon avis, ils ne sont pas toujours de véritables richesses, surtout pour un pays naissant. Cependant ce pays, si libéralement doté par la nature, manque de deux choses indispensables pour sa prospérité, ce sont les bras et l'argent. Pourquoi donc les nombreux capitalistes de l'Europe, qui sans aucun profit entassent leurs fonds dans leurs caisses, ne jettent-ils pas les yeux sur ce nouveau débouché? Et les habitans actifs et laborieux de l'Angleterre, du duché de Baden et du royaume de Wurtemberg, pourquoi préfèreraient-ils les contrées lointaines de l'Amérique et les

déserts de la Nouvelle-Hollande au sol fertile et vierge de la Valachie, tout prêt à leur ouvrir son sein ? Ce pays leur offre les mêmes avantages que le Nouveau-Monde, et à des conditions moins rigoureuses. D'abord, pour y arriver, ils n'auraient pas à essuyer toutes les peines et les fatigues d'une longue traversée ; ensuite ils se trouveraient infiniment plus près de leur patrie, et ils n'auraient à subir ni l'influence d'un nouveau climat, ni les travaux nécessaires pour la reconnaissance d'un sol étranger et l'essai d'une culture nouvelle.

Les deux principautés, je le répète encore, sont des pays, de même que l'Amérique, remplis de matériaux bruts, qui n'attendent que la main de l'art et de l'industrie. Il y a tant à faire dans ces pays : des chemins à tracer, des canaux à ouvrir, des terres en friche depuis des siècles à cultiver, des vaisseaux à construire, des fabriques et des manufactures à élever, un commerce naissant à vivifier et à étendre ; tous ces avantages, et bien d'autres auxquels une première impulsion donnerait sans doute naissance, ne sont-ils pas suffisans pour fixer pour un instant l'attention du spéculateur et de l'industriel de l'Europe ?

Les habitans de ce pays, réveillés tout récemment de l'état de léthargie dans lequel ils étaient plongés depuis un grand nombre d'années, cherchent avec avidité toute sorte de moyens pour réparer le temps perdu, et sortir de ce malheureux état, en précipitant la marche de leur civilisation. Leur enthousiasme patriotique est tel, qu'on les voit aujourd'hui, dans un mouvement universel et convulsif, tenter de modifier, de perfectionner tout ce qui se présente à leurs yeux sous des formes anciennes, et s'impatienter de ce qu'ils ne peuvent pas posséder promptement et à la fois tous les élémens dont ils ont besoin pour élever leur édifice social. Aussi ne sauraient-ils trop se montrer favorables aux intérêts de l'étranger qui viendrait s'établir chez eux

avec des moyens capables de leur faire entrevoir, dans la prospérité de ses entreprises, le propre avantage du pays.

Un Valaque.

Pour la première fois, un habitant de la Valachie, électrisé enfin par les évènemens qui l'entourent, se décide à rompre le silence auquel un sentiment de crainte a condamné tous ses compatriotes; il se hasarde à écrire quelques lignes sur ce pays. Mais son langage est encore tremblant et découragé. La première chose qu'il s'empresse de dire, c'est qu'il n'entend point s'occuper de politique. Son sujet, dit-il, est le commerce, comme si jamais le commerce d'un pays peut exister en dehors de toute politique. Ensuite, en cherchant à nous donner une idée des réformes que la Russie a introduites dans son pays, comment ne s'aperçoit-il pas que ces réformes, ouvrages d'un maître trop puissant, loin d'encourager les capitalistes, ne sont propres qu'à augmenter leur juste méfiance. La Russie, il est vrai, a reconnu le commerce national de la Valachie; mais en empêchant aujourd'hui l'entrée des vaisseaux marchands dans le Danube, ne prouve-t-elle pas que, par cette liberté de commerce rendue aux deux principautés, elle n'a voulu que s'emparer d'un monopole dont jusqu'à présent la Turquie profitait sous d'autres formes, et bien que ce monopole doive avoir pour résultat de maintenir l'état de ruine du pays. En un mot, que signifient ces chambres représentatives composées d'hommes sans aucune indépendance réelle? Que veulent dire ces princes électifs, machines inertes mises en mouvement par la volonté d'un consul russe, et qui, au lieu de s'entendre entre eux pour la prospérité de leurs États, ont l'ineptie de faire tout ce qui dépend de leur faible pouvoir pour se nuire mutuellement par des intrigues

mesquines, et cela peut-être à l'instigation de la cour protectrice elle-même, qui cherche un nouveau prétexte d'intervention? Et ces malheureux soldats, jeunes et pleins de courage, qui gardent la frontière incertaine des deux principautés, et qui, au lieu de fraterniser ensemble et de ne voir entre eux que les citoyens d'un même pays, puisque rien ne les caractérise différemment, sont sacrifiés à des combats ridicules pour quelques pouces de terrain? Tel est donc le résultat de cette loi organique tant vantée, et qui n'est qu'une véritable parodie faite aux dépens d'un peuple malheureux dont se joue un maître insolent.

La Valachie et la Moldavie ont une étendue de cent soixante lieues de long sur plus de quarante de large, sans compter les six fertiles départemens de la Bessarabie, dont la rapacité russe s'est emparé dans la guerre de 1806. Si ce pays ne compte aujourd'hui que deux millions et demi d'habitans, le sol est capable d'en nourrir cinq à six millions. Pourquoi donc les membres épars de cette nation, restes illustres et malheureux de ce grand peuple dont elle tire son origine, ne feraient-ils pas un état appelé à balancer un jour par lui-même la puissance de ceux sous la domination desquels ils gémissent aujourd'hui?

Ce peuple, d'abord sous le nom de Romains, fut l'exterminateur des Daces et la terreur des barbares limitrophes des contrées qu'il était venu coloniser (1); ensuite, sous celui de Pacinazites, il chassa de son voisinage les Hongrois qui étaient venus s'y réfugier après des défaites antérieures essuyées dans d'autres contrées (2). Il soutint seul, pendant des siècles, des guerres continuelles et sanglantes contre les différentes races de barbares qui vinrent tour à tour ravager l'Europe, et qui en grande partie y firent leur entrée par la Valachie et la Moldavie. Plus tard

(1) Mémoires de Trajan.
(2) Constantin Porphyrogène.

enfin, ce peuple qu'on appelait déjà Coumans, s'étant allié aux Mices ou Mauravlachs (1) détruisit complètement à plusieurs reprises les armées nombreuses des empereurs grecs (2).

Si on objectait à ce que nous venons de dire, que ce peuple, puissant et belliqueux jadis, est réduit aujourd'hui à une poignée d'hommes sans force et sans énergie; si l'on passait sous silence les avantages immenses que le général Geïsmar tira de la bravoure des volontaires de la petite Valachie, dans la dernière campagne russe contre la Turquie (3), on pourrait répondre que la Valachie, une fois érigée en état indépendant, alors même qu'elle ne serait pas assez puissante pour s'opposer aux envahissemens de la Russie, trouverait, dans son titre de nation indépendante, le droit qu'elle n'a pas aujourd'hui, de réclamer au besoin le secours de l'Europe. En s'appuyant d'un côté sur cette Pologne, terrassée aujourd'hui, mais qui doit se relever un jour plus forte et plus brillante que jamais, de l'autre sur la Hongrie, qui ne peut tarder non plus de recouvrer son indépendance, la Valachie, dont les forces s'accroîtraient de celles de ces deux pays, concourrait à former avec eux une ligne de démarcation entre la civilisation européenne et le despotisme du Nord.

Un tel état de choses aurait pour effet de détruire l'alliance qui existe entre la Russie d'une part, l'Autriche et la Prusse de l'autre; et ces deux nations, jalouses déjà de l'agrandissement de la puissance moscovite, se verraient forcées alors d'adopter un système de gouvernement plus conforme à notre siècle.

(1) Le royaume des Mices se trouvait en Thrace, et s'étendait des bords du Danube jusqu'au mont Emus; les habitans descendaient en partie des colons venus directement de Rome, en partie des émigrés sortis de la Valachie à différentes époques.

(2) Nicitas, Iluniade, Jasakie, Anguel.

(3) Ce fait est prouvé par soixante-douze soldats valaques décorés de la croix de Saint-George.

L'Autriche a toujours eu de grandes relations commerciales avec les deux principautés, et c'est pour cela même qu'elle s'inquiète aujourd'hui en voyant l'influence russe augmenter de jour en jour dans ce pays ; elle consentirait donc volontiers à donner à la Valachie un prince de sa maison pour chef ; la réunion du Banat et de la Transylvanie (1) à ce nouvel État serait d'une grande importance, car cette réunion lui donnerait infiniment plus de force et plus de consistance. Mais nous est-il permis de supposer qu'une telle concession soit jamais faite volontairement pour le bonheur d'un peuple ?

La question que nous venons de soulever est celle qui devrait préoccuper les habitans de la Valachie ; car les compagnes fertiles et les forêts de ce pays, bien qu'elles présentent réellement au commerce de riches matériaux, n'attireront jamais l'industrie étrangère tant qu'on verra les agens de la Russie venir s'immiscer dans les affaires de ces principautés pour les diriger à leur gré.

Avant de terminer ces observations, nous devons cependant reconnaître que c'est bien en vain qu'abandonnées à elles-mêmes, à leurs propres forces, ces deux principautés tenteraient quelque chose pour arriver à une indépendance réelle. Que pourrait contre la Russie la justice de leur cause, mais en même temps leur trop grande faiblesse ? Aussi longtemps que ces deux pays ne trouveront pas aide et secours dans les autres nations de l'Europe, force leur sera de se résigner à leur sort, de se soumettre à des institutions qui ne sont pas de leur choix, de reconnaître la légitimité de princes imposés par l'influence étrangère.

(1) Ces deux provinces, soumises à l'Autriche, nourrissent plus de quatre millions d'habitans, descendant de la même nation, parlant la même langue, et ayant même religion, mêmes mœurs et usages.

DES PROJETS DE LA RUSSIE EN ASIE.

Un journal de Paris du 17 février a publié une lettre datée de Berlin du 3 du même mois, dans laquelle il est dit que des voyageurs arrivant récemment de la Russie, ont apporté la nouvelle d'immenses préparatifs que ferait cette puissance, sur toute la ligne qui s'étend de Saint-Pétersbourg à la mer Noire, et cela dans le but d'*envahir l'Inde*.

Il est permis de refuser foi à ce rapport; les choses n'en sont pas encore là, et quoique personne ne mette en doute l'ambition démesurée de la Russie, moins encore ses projets sur l'Orient, l'invasion de l'Inde cependant demande des combinaisons que l'empereur Nicolas a trop peu de génie pour faire; une hardiesse d'exécution qu'il n'a pas; et les hommes d'État qui l'entourent ont trop d'habileté pour ne pas s'apercevoir de l'inopportunité du moment actuel pour l'exécution d'une telle entreprise. Certaines mesures préalables sont indispensables pour cela; peut-être avant qu'il soit possible de prendre ces mesures, une condition également indispensable au succès de l'entreprise n'existera plus. Cette condition, c'est la *machinalité* des populations d'Orient, leur disposition à obéir à une impulsion politique étrangère. On a tant parlé de la dépendance absolue des Hindous et des Musulmans, qu'on ne fait pas attention à ce qui se passe en Asie pour affaiblir cet ancien esprit. Il est clair aussi qu'une armée européenne envahissante y trouvera de nos jours une autre armée *européenne* unie avec les indigènes qui commencent partout à changer leurs institutions. De ce double changement de circonstances et de mœurs, il ré-

sulte que les conquêtes merveilleuses des Gengis-Khan et des Tamerlan ne se renouvelleront jamais.

Cependant l'ambition est aveugle et peut tout tenter. Les vues de la Russie sont trop apparentes, les intérêts menacés par cette puissance sont trop grands pour qu'on doive excuser l'apathie qui a long-temps signalé la politique de l'Europe à l'égard de l'Orient; et il reste beaucoup à dire et à faire avant que toutes les questions qui s'y rattachent soient convenablement éclaircies. Quoique les différens partis politiques soient d'accord sur les dangers qui menacent l'Orient, ces partis sont loin d'avoir écarté tous les préjugés qui entravent la vraie solution de la question, et presque tous les esprits s'obstinent d'une manière merveilleuse à ne point entrer dans l'examen de ses détails.

Entre ces détails, celui qui a été le plus négligé est *la domination acquise par la Russie depuis un siècle sur les populations barbares qui touchent aux lisières de son empire.* Cependant dans l'usage qu'elle a fait de sa domination, et dans les moyens qu'elle a mis en action pour l'obtenir, on pourrait trouver des renseignemens propres à éclaircir, peut-être à résoudre la grande question de l'Orient. Ce serait sans doute nier l'existence de faits éclatans que de nier le désir, le projet, qu'ont formé les Russes d'établir un nouvel empire en Asie. Occuper Constantinople, s'emparer de la mer Noire et de la mer Caspienne, se jeter sur le golfe Persique, et faire peser leur influence sur toutes les nations au nord de l'Inde britannique, depuis les frontières occidentales de la Chine jusqu'en Égypte, tel est sans aucun doute l'immense cercle qu'embrassent les rêves moscovites; tel est le complément, peut-être même rétréci, de ce qui a déjà été fait et des choses qui ont été *presque* faites. Mais ces rêves ne sont pas faciles à réaliser; et on peut hasarder cette opinion, qu'il est possible d'en empêcher la réalisation sans avoir recours à ces guerres, à ces bouleversemens, dont actuellement le repos du monde est menacé.

Mais pour arriver à cet heureux résultat, il faut un système international bien autrement organisé que celui qui a donné naissance à l'état de crise dans lequel nous nous trouvons; et tout en reconnaissant avec franchise ce que la Russie a pu faire de bien en Asie, il faut chercher des remèdes au mal qu'elle y fait, par un exposé exact de sa mauvaise politique dans ce continent.

Depuis le jour où la résolution fut prise de bâtir Saint-Pétersbourg, *au lieu de planter le siége de l'empire dans un port d'Azof*, le Nord n'a rien perdu de ses rigueurs, et les Russes ont peu cessé d'ambitionner la possession des pays chauds. L'impératrice Catherine II écrivait ainsi à Voltaire sur ce sujet, en 1771 : « Après la première prise d'Azof par Pierre-le-Grand, ce prince voulut avoir un port sur cette mer, et il a choisi Taganrog; ce port fut construit; ensuite il balança long-temps s'il bâtirait Pétersbourg sur la Baltique, ou une ville à Taganrog. Enfin les circonstances le décidèrent pour la Baltique. Nous n'y avons pas gagné du côté du climat (1). »

Dans la même correspondance, on peut voir que c'était auprès de Catherine un titre de faveur pour un prince géorgien, rebelle contre les Turcs, *d'avoir contribué à la conquête de l'Inde*, sous Nadir Shah (2). On y trouve de plus qu'elle se moquait de cette « sage Europe qui ne jugerait que par l'évènement du nouveau spectacle de la flotte russe traversant la Méditerranée (3); » et qu'elle encourageait les Égyptiens, autant que les Grecs, à la révolte contre la Porte Ottomane.

Voltaire a peu de peine à trouver des éloges hyperboliques pour sa correspondante, la « triomphatrice des Turcs, et la *pacificatrice* de la Pologne (4). » Il vécut à une époque

(1) Lettre de l'impératrice de Russie à Voltaire, du 3 mars 1771.
(2) Lettre de la même, du 8 janvier 1770.
(3) *Id.*, du 29 octobre 1769.
(4) Lettre de Voltaire à cette impératrice, du 27 mai 1769.

malheureuse, et il faisait son métier. Mais, pour nous, qui sommes venus un peu plus tard et qui sommes moins flatteurs à l'égard des conquérans, les évènemens n'ont pas parlé sans fruit. Le genre de *paix* que la Russie a introduit en Pologne depuis 1769, peut servir à juger de l'espèce de bonheur dont elle doit doter les Asiatiques après qu'elle aura « exterminé (1) » les Turcs. Un seul trait suffit pour caractériser l'esprit du gouvernement russe en Asie. Pendant un demi-siècle avant 1769, le gouvernement livra ses frontières orientales à toutes les horreurs d'une colonisation pénale (2), qui dure encore. Il n'y a pas moyen de remédier aux malheurs qui résultent de l'introduction des condamnés dans ces pays. La surveillance est nécessairement relâchée ; l'inégalité inévitable dans le nombre des hommes et des femmes, l'absence de liens de famille et d'amitié, tout produit de nombreux, de graves désordres. Si un cri général s'élève contre la multiplication des forçats libérés dans tous les pays civilisés ; si les bonnes mœurs du peuple ne le garantissent pas de l'infection de leur mauvais exemple, comment attendre que des tribus à peine arrivées à l'enfance de la civilisation échappent à la corruption? Les voyageurs qui ont récemment parcouru les provinces asiatiques de la Russie, trouvent que les résultats de ce système de colonisation pénale y sont des plus fâcheux (3).

Il est un principe politique adopté depuis long-temps dans ces pays, qui n'est pas moins dangereux. Le gouvernement russe a l'habitude de semer des divisions entre les diverses tribus du Caucase et celles des autres parties de l'Asie, afin

(1) C'est le mot de Voltaire dans sa lettre du 12 novembre 1771.

(2) Lettre de l'impératrice Catherine, du 8 janvier 1774, qui reproduit l'erreur si répandue, que les États-Unis étaient fondés par des colonies de condamnés. Les Anglais ont fait trop de mal en agglomérant les condamnés dans les colonies, pour qu'il soit nécessaire d'exagérer ce mal par une pareille erreur.

(3) Voyez entre autres le voyage de Cochrane.

de profiter de la faiblesse qui en résulte pour elles. On trouve la preuve de ce fait, du reste bien connu, même dans un volume de rapports de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg.

Cette académie, dans le recueil de ses actes, publié en 1830, contient le compte rendu d'un voyage au Caucase. Le rapporteur s'exprime ainsi : « Les Tcherkesses, défendent l'entrée de la Russie du côté du midi, et peuvent à leur gré fermer ou ouvrir le passage aux peuples de l'Asie. Dans ce moment (1825), *leurs discordes intérieures, alimentées par la politique de la Russie,* les empêchent de se rallier sous un seul chef. »

Ce voyage au Caucase était entrepris par ordre de l'empereur de Russie, et le rapporteur était lui-même à la tête de la partie scientifique de l'expédition. Il déclare que les indigènes du pays « dédaignent les avantages de notre civilisation. » Mais il y a inconséquence dans cette assertion; car le rapport prouve que ces indigènes respectèrent l'expédition aussitôt qu'ils eurent acquis la certitude que le but en était tout pacifique. Ils appréciaient ce but, qui était d'atteindre le plus haut pic du Caucase; et c'était précisément *Killar*, un Tcherkesse, qui surmonta les difficultés devant lesquelles les savans de l'expédition avaient reculé, avant que d'atteindre ce pic.

Le voyageur, dans son récit, adresse des reproches au gouvernement, qui abusa de la supériorité de ses armes à l'égard de ce peuple.

Arrivé dans les chaînes centrales du Caucase, le général de l'expédition informa les chefs des Kabardins des motifs qui l'avaient amené. Ils avaient depuis long-temps prêté serment de fidélité à l'empereur de Russie. La tribu voisine, les Caratchaï, craignant cette visite, faisaient des préparatifs pour se défendre; cependant, avant de commencer les hostilités, ils envoyèrent quelques uns de leurs chefs au général pour découvrir ses intentions. Le général dissipa

leurs craintes; il leur dit que c'était seulement le désir de connaître leur pays qui l'avait amené, lui et quelques savans, uniquement occupés à recueillir des plantes, des pierres et des animaux; et qu'il avait voulu profiter de la bonne intelligence qui règnait entre les Russes et les Caratchaï, pour approcher de l'Elbrous, dont personne n'avait approché jusque là. Après plusieurs jours de marche à travers ce pays, le général, arrivé au pied de la montagne, rassembla autour de lui les Cosaques et les Tcherkesses qui devaient *accompagner* les savans, et promit des récompenses considérables à ceux qui atteindraient les premiers le sommet. Ces savans s'arrêtèrent sans succès à six cents pieds du sommet. Revenant affaiblis de fatigue, et menacés de la neige qui se ramollissait, ils se séparèrent en troupes. Le désir d'arriver plus tôt dans leur camp leur fit oublier qu'ils étaient entourés de Tcherkesses, dont ils n'étaient pas sûrs, et qui auraient fait une excellente prise en les enlevant. Ils étaient entièrement dans leur pouvoir; ils n'eurent cependant pas à se repentir de leur confiance.

Pendant la journée, le général, assis devant sa tente, avait observé leur marche avec une lunette. Il les vit se séparer, et tout-à-coup il aperçoit un seul homme qui a devancé tous les autres et qui s'approche d'un rocher escarpé qui forme le sommet même. On pouvait bien voir à la couleur de son habit que c'était un Tcherkesse. *Killar*, c'est son nom, chasseur intrépide, connaissait bien les localités, quoiqu'il n'eût jamais tenté de gagner le sommet. Le général lui délivra la récompense à la vue de tout le camp, en y ajoutant un morceau de drap pour un caftan, et on but à sa santé.

L'heure du dîner les rassembla dans la tente du général, qui s'était entouré de tous les chefs Tcherkesses et officiers cosaques de l'escorte. Quelques bouteilles de vin de Champagne, que les musulmans burent sous la dénomination de sorbet, ranimèrent bientôt les esprits. « *C'est ainsi*, ajoute

le rapporteur, *que le désir si naturel aux hommes de toutes les conditions et de tous les cultes, d'étendre leurs connaissances, et de nourrir leur imagination, réunissait alors sous la même tente les élémens les plus hétérogènes, après avoir fait concourir au même but les peuples qui se haïssent.* » (P. 62-82.)

Ce court rapport nous fait apprécier la barbarie de la politique, qui s'efforce de subjuguer ces peuples par des divisions, au lieu de les civiliser en tournant à profit les bonnes dispositions qui incontestablement se trouvent chez eux.

L'académie de Saint-Pétersbourg constate dans son recueil cette manière d'agir, sans se douter de son iniquité. C'est tout simple. Le plan tracé par le prince Potemkin, au XVIIIe siècle, pour arriver à la domination des tribus caucasiennes, l'avait depuis long-temps consacrée en Russie. Ce plan consistait à se *concilier certaines tribus*, afin d'avoir des alliés au sein des montagnes, et à semer des divisions entre elles et les autres; des entreprises commerciales étaient ajoutées à cette tactique, qui fut suivie de succès. Des luttes sanguinaires s'engagèrent; des scènes atroces eurent lieu, dans lesquelles les agens russes jouèrent un triste rôle. C'est l'historien semi-officiel qui raconte ces faits; et le philanthrope n'admettra pas l'excuse que tous les conquérans se sont servis des mêmes moyens.

Le commerce russe fait d'immenses progrès; il se répand partout, et si, pour cela, il n'employait que des moyens loyaux, il ne serait permis à personne de se plaindre de l'extension qu'il acquiert chaque jour. Son étendue en Asie est vraiment étonnante; sa lutte actuelle avec le commerce rival des Anglais dans l'Asie centrale est une chose intéressante à tous égards. Il reste à savoir s'il n'est pas possible de séparer ce qui en est bon de ce qui est mauvais dans la conduite des Russes, et de deviner les projets politiques qu'ils s'efforcent de cacher sous leurs entreprises commer-

ciales. Le voyageur Burnes vient de parcourir l'Asie centrale, depuis l'Indus jusqu'à la mer Caspienne, Cabool, Balkh, Boukhara, la Perse; et un résumé de ses observations sur les rapports de la Russie avec ces pays limitrophes de l'Inde, sera propre à éclaircir la question que nous discutons.

« Durant notre séjour à Ouch (sur l'Indus), dit M. Burnes, nous reçûmes la visite de quelques uns des principaux marchands de Bahoulpour; leur intelligence et l'étendue de leurs voyages me surprirent. Presque tous avaient parcouru le royaume de Caboul, et avaient visité Balkh et Boukhara. Quelques uns étaient même allés à Astrakhan, et ils nommaient aussi familièrement ces villes que si elles eussent été situées dans l'Hindoustan. Ils avaient rencontré des négocians russes à Boukhara, *mais ils m'assurèrent que ceux-ci n'étendaient pas leurs courses à l'est de cette cité.* Ils me représentèrent les pays intermédiaires comme parfaitement sûrs, et se louèrent beaucoup du souverain de Caboul, ainsi que des chefs Ouzbeks qui encourageaient les relations commerciales. Ces marchands sont presque tous brahmanistes; quelques uns sont juifs. Ce furent mes conversations avec tous ces marchands qui me décidèrent à entreprendre mon voyage dans l'Asie centrale (1).

« Les marchands de Bahoulpour (sur le Giorr, l'ancien Hyphasis) font un commerce considérable d'objets manufacturés en Europe. Ils les reçoivent de Palli, dans le Marvar, par la voie de Bicanir et du désert; et les expédient dans le pays des Douranis, en leur faisant traverser l'Indus à Kahiri. Ces Hindous sont très entreprenans. Leurs affaires les conduisent souvent à Balkh, à Boukhara, et quelquefois à Astrakhan. Ils vont par Peichavur, Caboul et Bamian, et passant l'Oxus, échangent à Boukhara les mar-

(1) Voyage en Asie, en 1832, par M. Burnes, traduit par M. Eyriès, t. 1, p. 92, Paris, 1835.

chandises de l'Inde pour celles de cette région de l'Asie, et pour celles de la Russie, qui y sont apportées annuellement par des négocians de cet empire (1). Tout le négoce de l'Asie centrale est entre les mains de commerçans de Chikarpour, qui ont des agens depuis Astrakhan et Mechid jusqu'à Calcutta. Leur pays est le Sindhi supérieur. A Caboul il y a huit grandes maisons de commerce appartenant à ces Chikarpouris. J'avais en possession une lettre de crédit de cinq mille roupies, payable par le trésor public de Lodiana ou de Delhi, et les négocians de Caboul n'hésitèrent pas à la recevoir; ils dirent qu'ils étaient prêts à la payer en or, ou à donner en échange des traites, soit sur la Russie, en foire de Saint-Macaire de Nijneï Novgorod, soit sur Astrakhan, soit sur Boukhara. Regardant ces hommes comme très solvables, je pris des lettres de change sur la dernière ville (2). A Boukhara, le lieu que je fréquentais ordinairement le soir était le Régisthan, place publique. Là, un étranger peut converser avec des naturels de la Perse, de la Turquie, de la Russie, du Turkestan, de la Chine, de l'Inde et de l'Afghanistan. Il y rencontrera des Turcomans, des Calmouks et des Kirghiz des déserts voisins, ainsi que des habitans de pays plus favorisés du ciel. On n'en finirait pas de vouloir énumérer tous les marchands du Reghistan. Je me bornerai à dire qu'il n'y a presque point d'objets qu'on ne puisse y acheter. On y trouve de la joaillerie et de la coutellerie d'Europe, à la vérité, de qualité assez grossière; du thé de la Chine, du sucre de l'Inde, des épiceries de Manille. Si on veut ajouter à son instruction en turc ou en persan, on peut aller aux boutiques de livres, où les savans, ou bien ceux qui veulent en avoir l'air, examinent avec attention les ouvrages qui ont déjà passé par beaucoup de mains (3).

(1) *Id.*, p. 292.
(2) *Ib.*, t. 2 p. 158.
(3) *Ib.*, p. 260—266.

» Aucun prince n'a plus que le souverain de Boukhara cherché à favoriser et à encourager le commerce. Sous le règne du dernier monarque, les droits n'étaient jamais payés que lorsque la marchandise avait été vendue. Le visir s'étendit beaucoup, dans nos conversations, sur le sujet du commerce, relativement à la Boukharie et à la Grande-Bretagne, et exprima un vif désir d'augmenter les relations entre les deux pays ; il m'invita même à revenir comme ambassadeur pour cet objet (1).

» Au nombre de nos amis, à Boukhara, était Hadji Mirak, vieillard qui avait vu le monde depuis Canton jusqu'à Constantinople. La plus intime de nos connaissances était Makhsoun, marchand ouzbek, qui commerçait avec Yarkund, en Chine (2).

» La Boukharie tient dans le monde commercial une position élevée. Riche de toutes les productions de la terre, tandis qu'autour d'elle tout est stérile, elle est située entre l'Europe et l'Asie. C'est un marché central où le négociant peut échanger avec avantage les marchandises de la Chine, de la Perse, de l'Inde et de l'Afghanistan. Tandis que les bazars de Boukhara ont été approvisionnés de marchandises de Russie par la voie de terre, les négocians de l'Inde y ont aussi introduit les productions des fabriques de la Grande-Bretagne. Le commerce anglais a pris ainsi une grande extension ; et le marchand russe découvre une rivalité formidable par la diminution de son négoce. Il est très remarquable que les choses manufacturées en Europe arrivent par une route rétrograde dans les contrées de l'Asie centrale, après avoir parcouru par mer la moitié de la circonférence du globe, et que le commerce entre la Grande-Bretagne et ces régions, qui n'avait pu se frayer une ouverture par la voie directe de l'Europe au seizième siècle,

(1) *Ib.*, p. 278.
(2) *Ib.*, p. 284.

se soit solidement établi en prenant une direction opposée. Il y a plus de douze à quatorze ans que le commerce des produits de l'industrie européenne avec le Tourkestan, qui comprend la Boukhara et tous les pays au nord de l'Oxus, était presque entièrement entre les mains des Russes, maintenant les marchandises arrivent en bien plus grande quantité par l'Inde et l'Afghanistan (1).

» Les principales marchandises expédiées de l'Inde à l'Afghanistan sont l'indigo, le coton et le sucre; viennent ensuite les toiles blanches de toutes les sortes, etc., etc., puis les indiennes de manufacture européenne, les brocards, etc., etc.; un million de charges de chameau de tous ces objets est maintenant consommé annuellement dans l'Afghanistan. Avant l'année 1816, ce pays était approvisionné de beaucoup de choses fabriquées en Russie; Mais l'introduction des indiennes, qui date de cette époque, a effectué un changement essentiel. Les productions des manufactures européennes sont depuis arrivées de l'Inde dans cette partie de l'Asie en quantité bien plus considérable. On a cru, et avec raison, que les toiles de Russie non seulement parvenaient à Boukhara, mais aussi dans les pays au sud d'Hindou-Kooch, et étaient distribuées dans les provinces de l'Afghanistan. Une révolution commerciale, qui n'a presque pas été aperçue, a changé graduellement les affaires. Depuis qu'elle s'est effectuée, les fabriques russes n'ont pu soutenir la concurrence des nôtres. Les seules toiles qui viennent maintenant de Russie sont les nankins et les indiennes larges, qui ne se fabriquent pas dans la Grande-Bretagne (2).

(1) *Ib.*, tom. 3, p. 335. Un fait curieux à constater, c'est que durant l'existence du système continental de Napoléon, les Boukhares trouvèrent de l'avantage à transporter à Oremberg des marchandises qu'ils tiraient de l'Inde. Meyendorf, *Voyage à Boukhara*, p. 250, Paris, 1826.

(2) *Ib.*, t. 3, p. 319.

» Je pense que l'établissement de foires à l'imitation de celles des Russes est le meilleur parti que nous puissions prendre pour parvenir à l'agrandissement du commerce anglais à l'ouest de l'Indus. Depuis une quinzaine d'années, les marchands de l'Afghanistan ont commencé à fréquenter ces réunions annuelles des Russes, et font actuellement des ventes et achats considérables. Ils ont été tellement encouragés par l'empereur, que la plus grande partie du commerce de Russie avec la Boukharie est *tombée entre leurs mains*; les *Ouzbeks* s'en plaignent amèrement (1).

« Dans les temps modernes, Boukhara a vu entrer dans ses murs des ambassadeurs des empereurs de Chine et de Russie, du grand sultan de Constantinople, des rois de Perse et d'Afghanistan. Enfin la Boukharie occupe le rang suprême parmi les états ouzbeks qui l'entourent.

« Le ministre a des idées libérales, et il est favorablement disposé pour les Européens, notamment pour les Anglais.

« L'année dernière, il vint une ambassade de la Chine à la Boukharie.

« Depuis le temps de Pierre-le-Grand, il a existé constamment des communications entre la Boukharie et la Russie. Elles ont été basées sur les avantages réciproques du commerce. La route de terre entre les deux pays fut ouverte *pour la première fois sous le règne de ce monarque*, et depuis soixante ans les relations n'ont pas souffert d'interruption. Sous le règne de l'empereur Alexandre, et vers *l'année 1820, les Russes essayèrent de former des liaisons* plus étroites et envoyèrent une ambassade à Boukhara. L'année précédente, ils avaient échoué dans une tentative d'ouvrir une voie au commerce entre la Caspienne et Khiva. Il est tout simple de penser que, parmi les points dont ces deux légations devaient traiter, quelques uns concernaient

(1) *Ib.*, p. 331.

le commerce, mais elles avaient aussi leur but politique. L'ambassade fut bien accueillie à Boukhara, et, de son côté, le roi en fit partir une pour Saint-Pétersbourg. Plusieurs autres l'ont suivi. Depuis cette époque, les Russes ne sont plus vendus comme esclaves en Boukharie. Cet empire a aussi des rapports d'amitié avec le Khan de Khokland en Turkestan. Il a réussi à faire concevoir à tous les Ouzbeks une haute idée de sa puissance au détriment des autres nations de l'Europe. Néanmoins il lui reste encore, par sa conduite future, à déraciner d'autres opinions qui sont généralement répandues sur son manque de sincérité et de bonne foi en diplomatie. En faisant abstraction des obstacles physiques qui s'opposent à ce que les Russes fassent la conquête de la Boukharie, les habitans de ce pays ont de l'inimitié pour eux. Si ces contrées étaient un jour subjuguées par cet empire, il éprouverait de grandes difficultés à les conserver. Toutefois on ne doit pas oublier que la cour de Saint-Pétersbourg nourrit depuis long-temps des desseins sur cette portion de l'Asie (1). »

Telles sont les opinions d'un homme de talent qui a voyagé dans le pays, et les faits qu'il présente viennent à l'appui de sa conclusion, qu'un commerce beaucoup plus considérable que celui qui existe peut être établi entre l'Inde britannique et l'Asie centrale. Les relations intimes de ces dernières régions avec la Russie ne sont pas douteuses. Des Hindous mêmes parcourent souvent cette immense ligne de l'une à l'autre extrémité, et les négocians russes s'avancent jusqu'à Boukhara. « Il *n'est* donc *pas* évident que les profits d'un trafic par terre avec l'Inde soient purement chimériques, » comme le prétendait M. Klaproth il y a dix ans (2). L'expérience des faits a démenti les prévisions commerciales de cet auteur. Mais si les machines, les manufactures et

(1) *Ib.*, p. 360.

(2) *Tableau du Caucase*, par Klaproth. Paris, 1827, p. 178

les chemins de fer de l'Occident sont propres à confondre les opinions de l'économiste, les faits historiques qu'il a recueillis sont importans et authentiques, à l'égard des projets des Russes en Orient.

« Les Czars, dit-il, regrettant la perte des profits qu'avait procurés à leur pays au moyen âge la vente des marchandises de l'Asie, redoublèrent de tentatives pour se frayer une route vers l'Inde. C'est sans doute un des principaux motifs qui déterminèrent Ivan Vasilevitch et ses successeurs à étendre les limites de leur domination jusqu'au Caucase, et à renouer les anciennes liaisons de la Russie avec les princes de l'Asie moyenne. Pierre-le-Grand, l'esprit tout rempli des projets de ses prédécesseurs, mit à leur exécution cette ardeur qui distinguait toutes ses entreprises. Son expédition contre la Perse n'avait d'autre but que d'ouvrir à ses sujets le commerce sur l'Inde. Catherine II, jalouse d'imiter son grand prédécesseur, se persuada facilement que ses sujets pouvaient se livrer avec fruit à un commerce direct avec l'Asie, y porter les productions de leur pays, et les échanger contre d'autres, qui trouveraient un débouché profitable en Europe. Potemkin pressa l'occupation de la Géorgie, résolue depuis long-temps, comme le seul moyen de s'établir solidement au-delà du Caucase, et d'y fonder, pour ainsi dire, *le centre de la puissance russe*. C'était de là qu'on devait, selon lui, tirer les moyens de soumettre la Perse et les pays situés sur les bords de l'Euphrate et du Tigre. Potemkin préparait encore d'autres conquêtes en Asie; mais sa mort, arrivée en 1791, l'empêcha d'exécuter ses vastes projets. Paul Ier préféra s'arroger le rôle d'arbitre des destins de l'Europe. Cependant les victoires des Français lui firent changer d'idée, et il est vraisemblable que si ses assassins ne l'avaient prévenu, il aurait tenté une invasion sur les possessions anglaises dans l'Inde (1). »

(1) *Ib.*, page 175.

Les successeurs de Paul avaient exécuté une grande partie des plans de Pierre-le-Grand, en 1827, date de l'ouvrage de M. Klaproth (1), qui doute de *l'utilité* de leurs conquêtes. L'existence de leurs projets n'est nullement douteuse; depuis 1827, les preuves en ont été assez flagrantes pour convaincre les plus incrédules.

Malheureusement, en Angleterre, depuis 1830, lord Grey et les whigs tiennent à des vieilleries du XVIIIe siècle; et les hommes vraiment populaires de ce pays ne font que commencer à intervenir dans les affaires étrangères. En France, on ne s'occupe pas encore à fond de cette question. Mais des antécédens glorieux pour elle ne se démentiront pas quand viendra le moment, pour l'opinion populaire, de se préoccuper de la question. Il y a, en France, depuis Voltaire (2) et Volney (3) jusqu'à ces derniers temps, une succession d'hommes qui peut-être n'ont pas su apprécier les vrais intérêts de leur pays en ce qui concerne l'Orient (4). Sans se soumettre en rien à la politique anglaise, il faut que la presse s'éclaire sur ce grand sujet, et le peuple reviendra de son insouciance et de ses erreurs.

On a dit que les projets des Russes sur l'Asie intéressaient spécialement l'Angleterre. Nous l'avouons, et nous allons en donner une preuve non équivoque. Mais ce serait méconnaître absolument les avantages que *toutes* les nations limitrophes de la Méditerranée peuvent trouver en Orient, que de livrer cette question à la seule décision des Anglais et des Russes.

Les efforts que font les Anglais pour l'établissement de bateaux à vapeur sur l'Euphrate sont connus, et depuis qu'ils ont découvert les projets de la Russie, ils redoublent d'efforts pour assurer le succès de cette grande entreprise.

(1) *Ib.*, page 30.
(2) Voyez la correspondance avec Catherine II.
(3) *Guerre contre les Turcs*, publiée en 1788.
(4) Voyez les voyages de MM. de Lamartine et Barrault.

La diplomatie s'agite ; les flottes s'assemblent, et les causes de ce mouvement ont été révélées par un rapport que le parlement a fait publier, et dans lequel un témoin éclairé s'exprime ainsi : « Il est important que nous nous établissions les premiers sur l'Euphrate. Si les Russes nous y devancent, ils nous empêcheront d'en partager la navigation. Depuis long-temps, leurs agens parcourent les provinces de Bagdad dans le but de s'y établir. Il est urgent qu'un gouvernement indépendant et fort s'y établisse et leur oppose une résistance efficace. Il serait plus facile pour les Russes de construire des flottes en Arménie ; de suivre les routes de Trajan et de Julien, et de posséder Bassorah. Ils possèdent déjà la partie arménienne de l'Euphrate. Il y a du danger pour l'Inde par l'Oxus ; mais il y a aussi du danger du côté de l'Euphrate. Il sera sage d'être sur ses gardes des deux côtés. Nous sommes plus intéressés à nous défendre contre la supériorité des Russes dans le golfe Persique qu'ailleurs !

» Il n'y a pas de doute que Napoléon projetait une expédition à Bassorah par l'Euphrate en 1812, afin d'attaquer l'Inde, et sans doute les Russes avaient connaissance de l'entreprise, puisque Napoléon comptait sur leur appui. » (*Documens de la Chambre des communes*, année 1834, n° 478, p. 6-12-19-51.)

Ce sont de pareilles opinions qui ont déterminé le gouvernement anglais à encourager cette entreprise, qui jusqu'ici a du succès.

Si toutes ces circonstances sont graves ; si le danger devient imminent pour le repos du monde du moment qu'un homme de génie et ambitieux s'élèvera en Russie ; si, comme l'a bien exprimé un auteur turc (1), *les nations ont un intérêt*

(1) *Précis historique de la guerre des Turcs contre les Russes*, 1769—1774, *tiré des annales de l'historien turc Vassif-Effendi*, par P.G. Caussin de Perceval, 1822 ; p. 273. « Lorsqu'un peuple, dit-il, s'a-

réel à maintenir entre elles un certain équilibre politique, il y a heureusement d'autres choses à faire que de déclarer la guerre à la Russie pour la soumettre à la raison éclairée et puissante de l'Europe.

D'abord, pour agir avec connaissance de cause, il faut faire venir de tous les points de l'empire russe tout ce qu'on y imprime; il faut faire tout connaître à l'Occident. Constater de cette manière et par d'autres mesures l'action de la Russie sur l'esprit des Asiatiques, est chose indispensable. Il faut surtout publier, dans les langues les plus connues, les traités, les manifestes, les règlemens des provinces russes limitrophes de l'Asie.

Ensuite l'Angleterre, la France et l'Autriche devraient,

grandit et s'élève aux dépens d'un autre peuple qu'il opprime, tous les gouvernemens doivent, *pour leur propre sûreté*, se réunir contre l'oppresseur, et opposer une barrière à son ambition. Malgré la justesse reconnue de ce principe, on s'en écarte chaque jour. La méchanceté et la cupidité naturelles à l'homme étouffent la voix de l'équité et de la raison. Les forts ne songent qu'à dépouiller les faibles. Et lorsqu'un gouvernement, frappé et ébranlé par la main du Très-Haut, est réduit, pour éviter de plus grands désastres, à recevoir la paix d'un ennemi victorieux, les peuples limitrophes, abusant du malheur de sa position, empiètent sur son territoire, démembrent ce qui est à leur convenance, ou lui imposent des lois arbitraires, et lui arrachent des concessions ruineuses. Telle fut la conduite du cabinet de Vienne; il avait secrètement fait entendre à la Porte qu'il la soutiendrait dans cette guerre, et qu'il agirait même ouvertement contre la Russie pour arrêter le cours de ses progrès, qui lui causaient de vives inquiétudes. Afin de bercer les Musulmans de cette espérance, et de confirmer, en apparence, sa promesse, l'Autriche fit marcher plusieurs corps d'armée sur ses frontières. Mais loin de les destiner à seconder les forces ottomanes, elle ne s'en servit que, comme moyen, pour tirer du divan des sommes considérables, à titre de frais d'entretien. Elle fit plus, elle les employa à prendre possession d'un district de Moldavie. La Porte, fatiguée, épuisée par une lutte longue et désastreuse, fut obligée de souffrir cet envahissement, et de fermer les yeux sur une perfidie dont elle ne pouvait se venger. »

sans délai, envoyer des agens diplomatiques permanens à Boukhara, et inviter le souverain de ce pays à en envoyer en Europe. Ces deux moyens seuls enfanteraient une foule de bonnes idées nouvelles.

Un accroissement immense du commerce européen serait un premier résultat. Des réformes indispensables pour notre système commercial ne tarderaient pas à être effectuées; et peut-être ce ne serait pas « le rêve d'un homme de bien, » que d'espérer pour un avenir peu éloigné la disparition des conquêtes *pures* et la ruine de l'abominable système des partages.

Sans doute le monde est loin d'être à la veille d'une paix perpétuelle, et on ne conjure jamais de grandes injustices sans s'être préparé à faire la guerre; si donc la guerre devient inévitable, les ambassades en Orient, la publication des renseignemens sur les progrès de la Russie en Asie, et les encouragemens donnés au commerce des Orientaux, seront de jour en jour plus indispensables.

Dans tous les cas, l'incurie de l'Occident, dans les derniers temps, pour ce qui concerne l'Orient, a été et continuera d'être une des causes déplorables de son propre épuisement.

Si, en 1835, la France s'était entièrement séparée de l'Angleterre, selon les désirs de quelques personnes, l'empereur Nicolas aurait trouvé dans ce fait une occasion favorable au développement de ses plans. Si l'insurrection des juntes en Espagne et d'autres circonstances plus rapprochées n'eussent pas empêché cette séparation, en fortifiant la cause populaire en Europe, peut-être la Russie aurait-elle commencé l'exécution de ses projets sur l'Asie. Quoique ce qu'elle eût pu faire soit moins possible aujourd'hui, elle peut cependant se montrer téméraire; et les *secrets* auxquels un ministre français a fait allusion dans la dernière discussion sur les rentes se rapportent probablement à des violences possibles de l'empereur Nicolas. La guerre une fois

déclarée par la Russie, les nations libres accepteront le cartel sans hésiter. Mais avant qu'elles-mêmes ne déclarent la guerre, les hommes populaires exigeront rigoureusement que son but soit bien déterminé. C'est dans l'intérêt universel que ces hommes se décideront et doivent se décider à consentir aux sacrifices que rendra indispensables une telle guerre.

Ce n'est pas seulement les avantages commerciaux des royaumes de l'Occident, ce n'est pas seulement la civilisation, l'avenir de l'Asie entière, qui se trouveront intéressés dans cette grande lutte, le sort futur de la Pologne en dépendra aussi. Nous éprouvons une vive, une profonde sympathie pour cette nation; autant que qui que ce soit, nous faisons des vœux pour sa prompte résurrection; mais plus est grand l'intérêt qu'elle nous inspire, plus nous devons apporter de soin à ne pas compromettre son avenir par trop de précipitation, et à ne pas provoquer le combat avant d'avoir assemblé, dans son intérêt et dans celui de l'Europe civilisée tous les moyens de succès.

Un Anglais.

POÉSIE.

NIEMCEWICZ AU GÉNÉRAL KNIAZIEWICZ.

ÉPÎTRE.

Camarades vieillis sous les mêmes drapeaux,
Puisqu'avant de goûter le calme des tombeaux
Le sort dans ce vallon (1) nous réunit encore,

(1) Montmorency.

Permets qu'à ton déclin, rappelant ton aurore,
Je repasse avec toi, dans ces rians séjours,
Les jours de notre enfance et la fin de nos jours.

Grands Dieux! que de combats, de revers et de gloire,
Aujourd'hui tour à tour passent dans ma mémoire!
Dès l'enfance un guerrier (1), que tous nous bénissons,
Nous donnait son exemple et ses grandes leçons.
Te souvient-il des jours où nous venions entendre
Les discours inspirés de cette âme si tendre,
Quand il nous redisait: « Mes enfans, mes amis,
» Que l'amour paternel à mes soins a commis,
» Vous êtes les soutiens d'une race guerrière,
» A vos yeux va s'ouvrir une noble carrière;
» Le pays, gémissant sous le fer étranger,
» Compte sur vos efforts, vous devez le venger.
» La crainte du Seigneur, l'amour de la patrie,
» Sont les purs élémens dont votre âme est nourrie;
» Conservez le dépôt des antiques vertus;
» Jamais par les revers ne soyez abattus:
» Fuyez la fausse gloire, et l'astuce et l'envie,
» Vous devez au pays le bonheur et la vie. »
Ces conseils ont germé dans nos cœurs enfantins.
Quels que fussent alors nos goûts et nos destins,
Comme une voix du ciel, nous sentions dans notre âme
Sa feconde parole empreinte en traits de flamme.
Comme Hercule au berceau, tu signalais ton bras,
Moi, poète et guerrier, je chantais nos combats,
Ou bien contre l'orgueil servant la république,
J'élevais aux conseils ma parole civique.
Aux champs de Maciéiow, par les armes trahis,
Dans les cachots du czar nous pleurions le pays.
Mais le ciel te sauva! car bientôt, fier et libre,

(1) Adam Czartoryski, général des Terres Russiennes.

Tu suivais l'aigle blanc aux campagnes du Tibre,
Et parmi cent combats où tu les secondas,
Enchaînais la victoire au char de nos soldats.
Près d'un chef adoré, fidèle à son étoile,
Vers un monde nouveau je dirigeai ma voile.
Hélas ! au fond du cœur j'emportais mes regrets !
Triste, je parcourais les antiques forêts,
L'aride immensité des humides savanes,
Le désert vierge encor du pas des caravanes;
Mon pied irrésolu mille fois s'égara
Sur les tapis de fleurs qu'argente Niagara.
J'allais sur les rochers rêver au bruit des vagues,
Cherchant quelque vaisseau sur les horizons vagues;
Mais de ces grands tableaux nul ne me soulageait,
En pensant au pays toujours mon cœur saignait.....
O ciel ! avec quel charme il me souvient de l'heure
Où d'un héros sans tache abordant la demeure,
Pour la première fois j'aperçus Washington,
Des antiques Romains ce dernier rejeton.
Du monde de Colomb il brisa les entraves !
Jamais je n'oublîrai ses regards doux et graves :
Ses cheveux étaient blancs, son front haut, et sa voix
Captivait tous nos sens, douce et forte à la fois.
La franchise des camps, le dévouement sublime,
Formaient une auréole à ce front magnanime.
Que de fois accourant, tressaillant à son nom,
J'écoutai ces récits dans le frais Montvernon;
Et quand je lui contai par quelles sourdes trames!
La Pologne est tombée entre des mains infâmes,
Ce qui nous fit déchoir du rang de nos aïeux,
J'ai vu des pleurs furtifs s'échapper de ses yeux.
O larmes, sûrs garans de ses douleurs sincères,
Que n'ai-je pu dans l'or vous conserver entières !
Vous diriez qu'un grand homme a pleuré notre sort
Et l'asservissement des peuples et leur mort.

Tandis que dans l'exil, je fléchis, je succombe,
Toi, de nouveaux lauriers tu couronnais sa tombe,
Sur le Tibre conquis par de si beaux succès
Jetais trois cents drapeaux sous les pieds des Français;
Où pressant l'étendard de Jean III, ton idole,
Signais : « Ordre du jour, daté du Capitole (1). »
Et pourtant, c'est en vain que notre sang coulait :
Dans ses chaînes toujours la Pologne souffrait.
Las d'être un marchepied au tyran qui s'élève,
Au foyer paternel tu suspendis ton glaive,
Et tu vis prospérer les champs que tu semais.
Tandis que, fugitif, je dévorais mes larmes,
Seul, souffrant, et si loin de tout ce que j'aimais,
Mon destin sut toucher un être plein de charmes.
Mais d'abord ce ne fut qu'une douce pitié :
Plus tard, de mes chagrins réclamant la moitié,
Par les nœuds les plus saints elle me fut unie.
Quelque bonheur suivit cette union bénie.
La paix des champs m'offrit son repos enchanteur;
D'un tout petit verger, humble cultivateur,
Je vécus quelque temps de cette agreste vie,
Si douce au cœur qui souffre, et qui fait qu'on oublie
Le temps et ses erreurs, le monde et ses dégoûts.
Oh ! que ces jours des champs sont suaves et doux !
L'ambition, l'envie, avec tous leurs mensonges,
Y viennent rarement inquiéter nos songes :
Certain que son esprit doit survivre au trépas,
L'homme plus résigné, souffre, et ne se plaint pas.
O jours de vrai bonheur ! jours sans impur mélange
Que le ciel m'accorda par la main de mon ange !
Oui, vous m'auriez suffi, si mon cœur harassé,
Avait pu loin de lui rejeter le passé.

(1) Voyez l'*Histoire des légions polonaises en Italie*, par Léonard Chodzko.

Mais sans cesse mon âme, au souvenir fidèle,
Volait vers la patrie et ne rêvait que d'elle,
Et j'enviais ton sort, car je savais que là,
Sur tes champs, où souvent le sang russe coula (1),
Consacrant tes longs jours à de plus douces veilles,
Tu cultivais les fleurs, les fruits et les abeilles.
Mais tandis que je suis de ton bonheur jaloux,
La voix de l'empereur retentit parmi nous :
« Polonais, nous disait cette voix si connue,
» Pour vous seuls jusqu'ici mon armée est venue,
» Levez-vous et marchez, car aujourd'hui je veux
» Délivrer la Pologne et répondre à vos vœux. »
Comme un essaim brillant d'abeilles printanières,
Les Polonais ardens volent vers ses bannières,
De son aigle chéri saluant le réveil,
Des lances, des drapeaux, reluisent au soleil;
Et l'ennemi fuyant reconnut avec rage,
Que leur nom peut mourir, mais jamais leur courage.

Des champs plus renommés, de plus larges travaux,
T'appelèrent bientôt à des combats nouveaux.
Un envoyé du ciel en ce monde où nous sommes,
Pour montrer la grandeur ou le néant des hommes,
Des rangs de ses soldats faisait surgir des rois,
Broyait comme du verre un vieux trône et ses droits,
Volant où l'appelait son étoile obscurcie,
Traînait l'Europe entière au champs de la Russie.
Oui, cette fois encor de ton regard hautain,
Tu pus avec fierté mesurer le Cremlin,
Ce Cremlin où jadis trois tzars de Moscovie (2)

(1) à Zielince.

(2) Moscou fut occupé par les troupes polonaises, en 1610, à la suite d'une victoire remportée à Kluzyn. Les tzars, frères Schouiski, ornèrent le triomphe de Zolkiewski.

Aux pieds de Zolkiewski mendièrent la vie.
Pour de si beaux succès, quel affreux lendemain!
Que peut contre un ciel mort tout le génie humain?
Quel aspect déchirant! Un océan de neige,
Immense, morne et froid, nous poursuit, nous assiége;
Des glaciers de l'Oural le souffle flétrissant,
Comme un simoun du Nord, pénètre jusqu'au sang;
Terrassés sans combat, les débris des armées,
Ombres des bataillons, sur la plage semées,
Sur les os des coursiers squelettes demi-nus,
Encombrent par milliers des chemins inconnus.
La lune, en se levant, d'un rougeâtre suaire
Couvre au loin du désert la scène mortuaire;
On voit, parmi le sang, des membres écrasés,
Des restes de cheveux et des affuts brisés.
Que de nobles guerriers! que de peuples victimes
D'un seul ambitieux ont expié les crimes!
A quels maux inouïs, quelles scènes de deuil
Les expose des rois les fautes et l'orgueil!
Plus d'un jeune héros, né sur l'Ebre ou le Tage,
Qu'attendait au retour un riant héritage,
Sur le Dniepr ou le Don a trouvé le trépas,
Et sa mère et ses sœurs ne le reverront pas!

Le temps peut réparer cette perte funeste:
Les peuples sont nombreux, tout l'avenir leur reste,
Ils resèment leurs champs, relèvent leurs autels,
Ils sont libres enfin, car ils sont immortels.
Un Russe ne vient pas, avec sa vile engeance,
Sur les faibles enfans assouvir sa vengeance;
Mais la Pologne, hélas! toujours jouet des Dieux,
Haletant sans repos sous un joug odieux,
N'est heureuse qu'un jour, et puis elle succombe,
Et son dernier refuge est au sein de la tombe.
Elle meurt sans mourir! oh! quel affreux destin!

Gémissant depuis lors sous l'affreux Constantin,
Quand un noble courroux lui fit prendre les armes,
Dieu voulut l'abreuver d'un océan de larmes.
O principe éternel! immuable pouvoir!
Les pleurs des orphelins n'ont-ils pu t'émouvoir,
N'entends-tu pas les morts qui demandent justice?
Combien doit-il durer le sanglant sacrifice?
Sommes-nous seuls pécheurs, Dieu terrible et jaloux?
Ta foudre ne doit-elle anéantir que nous?
Combien de nations, aujourd'hui sur la terre,
Plus coupables que nous, méritent ta colère,
Et pourtant c'est nous seuls, mon Dieu! que tu proscris.

Hélas! où m'ont porté mes plaintes et mes cris!
Est-ce à toi de te plaindre, atome périssable,
A peine né d'hier, sur ce vil grain de sable?
Ah! plutôt jusqu'à terre humiliant nos fronts,
Ayons foi dans le ciel, adorons, espérons,
Espérons le bonheur, car le mal est extrême:
Suivons sans murmurer la volonté suprême,
Bien certains que celui qui nous donna le jour
Est le Dieu de clémence, et le Dieu de l'amour:
Je rêvais, je priais, recueilli sous l'ombrage;
A mes pieds s'étendait un brillant paysage,
De vignobles en fleurs, de sonores bosquets,
De villages groupés comme autant de bouquets:
Le soleil cependant s'inclinait sur les ondes,
Et l'azur plus profond resplendissait de mondes.
Alors je m'écriai: Lorsque viendra le jour
Où cet astre brillant s'éteindra sans retour;
Quand la mort sur mes yeux étendra ses deux ailes,
Et qu'ils ne verront plus ces campagnes si belles,
Et lorsqu'à la patrie, avant de m'assoupir,
Je ferai mes adieux dans mon dernier soupir,
Où donc ira mon âme? Où donc revivra-t-elle?

Peut-être abandonnant sa dépouille mortelle,
Elle doit parcourir, sur un trône d'éclairs,
De cieux toujours plus beaux, de plus grands univers.
Au soleil du Très-Haut ses paupières écloses
Verront dans son essor de merveilleuses choses :
De tout être créé le principe et la fin,
Mystères dévoilés aux yeux du séraphin;
L'âme de la nature et sa chaîne infinie,
Des mondes fugitifs l'éternelle harmonie!
Le doute cependant deviendra vérité,
Et ce sera toujours, durant l'éternité.
Et tout cela peut-être, ami, n'est qu'un beau rêve,
Bientôt nous le saurons, notre chemin s'achève,
Aujourd'hui que le temps a sillonné nos fronts,
Qu'abreuvé de dégoûts, d'injustice et d'affronts,
Nous traînons dans l'exil le poids de nos années,
Attendant que la mort les ait toutes glanées.
Que faire, que penser? D'un sein calme et constant
Attendre et recevoir le sort qui nous attend :
Fidèles au passé, quand la mort nous délivre,
Sachons mourir ainsi que nous avons su vivre.

Le temps sur les cités s'abaisse tour à tour ;
Rome, Athènes, Palmyre, ont péri sans retour.
Un peuple rajeunit sur un peuple qui tombe.
Creusez le sol : partout on trouve quelque tombe.
Vois le cirque immortel (1) qu'un pape mutila.
La Pologne eut un tzar, Rome eut un Attila.
Mais il est une main dont la juste énergie
Atteint les mauvais rois au milieu de l'orgie.
La pompeuse cité qu'un despote fonda,
Conquérant orgueilleux, au sein de la Néva,
En un jour doit périr sous les eaux fugitives
Du lac de Ladoga, qui franchiront leurs rives ;

(1) Le Colysée.

Ces temples, ces palais, ces monumens bâtis
Du sang des nations, seront tous engloutis,
Et le pêcheur verra sa barque insoucieuse
Flotter aux lieux où fut cette ville orgueilleuse.
Sans doute aussi l'écharpe, ou les soyeux coussins
D'un illustre Kalmouck appuyant les desseins,
Ce mal héréditaire et qui frappe dans l'ombre,
Des jours de l'empereur vont abréger le nombre.
Les peuples décimés, dépouillés de leurs droits,
Ne seront pas toujours la pâture des rois.
Eux aussi seront rois : sans haine et sans contrainte,
Libres, ils s'uniront d'une éternelle étreinte.
Ami, voici l'aurore : où donc est le soleil?
Nous-mêmes, déjà vieux, altérés de sommeil,
Nous ne le verrons plus, et mon cœur me l'atteste.
De nos amis communs, j'ai vu périr le reste.
Où sont des anciens jours les compagnons chéris,
Fils du même pays, du même lait nourris,
Peu d'entre eux ont connu la vieillesse glacée.
Oh! combien ont péri dans la longue Odyssée,
Succombant sous le poids d'un morne repentir!
Combien sont couronnés des palmes du martyr!
L'un dédaigne la vie à sa première phase;
Un autre eut pour tombeau les mines du Caucase;
Nous sommes restés seuls : nos jours sont révolus,
Étrangers à ce monde on ne nous connaît plus;
De la liberté sainte émérites apôtres,
Il est temps de partir, de faire place à d'autres,
Et comme un pur encens s'évapore au saint lieu,
Sur l'aile de la foi, remontons jusqu'à Dieu (1).

(1) Nous devons la traduction de cette épître du vétéran de la littérature polonaise à notre jeune collaborateur, M. Ostrowski, auteur des *Nuits d'exil*, d'une traduction de *Grazyna* de Mickiewicz, et des *Amours des anges* de Moore.

(Note du R.)

LA POLOGNE (1).

Seule au pied de la tour d'où sort la voix du maître,
Dont l'ombre à tout moment au seuil vient apparaître,
Prête à voir en bourreau se changer ton époux,
Pâle et sur le pavé tombée à deux genoux,
Triste Pologne! hélas! te voilà donc liée
Et vaincue, et déjà pour la tombe pliée!
Hélas! tes blanches mains, à défaut de tes fils,
Pressent sur ta poitrine un sanglant crucifix.
Les Baskirs ont marché sur ta robe royale,
Où sont encore empreints les clous de leur sandale.
Par instant une voix gronde, on entend le bruit
D'un pas lourd, et l'on voit un sabre qui reluit;
Et toi, serrée au mur qui sous tes pleurs ruisselle,
Levant tes bras meurtris et ton front qui chancelle,
Et tes yeux que déjà la mort semble ternir,
Tu dis : France, ma sœur! ne vois-tu rien venir?

VICTOR HUGO.

(1) En empruntant cette petite pièce de vers au dernier ouvrage (*les Chants du Crépuscule*) de M. Victor Hugo, nous exprimerons le regret, que la muse de ce grand poète, qui sympathise avec toutes les nobles infortunes, ne lui ait pas inspiré sur la Pologne quelques beaux vers de plus.

VARIÉTÉS.

MASSACRE D'OSZMIANA (1).

Le colonel Przezdziecki, un des chefs de l'insurrection, marcha sur le village de Wiszniewo, pour s'emparer de ses forges, y préparer les faux et les piques, et organiser en un seul corps les bandes éparses des insurgés, ne laissant à Oszmiana qu'un détachement de francs-tireurs, fort à peine de soixante-dix hommes, avec ordre de se retirer, sans coup férir, dans le cas où l'ennemi viendrait attaquer la ville.

C'était dimanche, le 17 avril 1831. Dans cette saison les matinées sont froides encore, mais déjà la verdure reparaît, et la terre commence à se rajeunir par la douce chaleur du soleil printanier. Son lever pur et sans nuages semblait annoncer une belle journée. La population des environs se rendit à la ville, les uns pour vendre leurs grains et vaquer aux affaires, les autres pour rendre grâce à Dieu de ses bienfaits.

Vers les onze heures du matin, quelques coups de fusils se firent entendre. Le commandant de francs-tireurs osa, avec son peloton, disputer le passage de la rivière à l'ennemi vingt fois plus fort que lui. La fusillade dura une heure entière.

(1) Petite ville, chef-lieu du district qui porte le même nom, dans le gouvernement de Vilna en Lithuanie; elle est éloignée de treize lieues de la capitale : elle a une église en pierre et une autre en bois. La population s'élève à mille habitans. En 1812, Napoléon fut sur le point d'y être pris par les cosaques.

— Les Russes ! s'écria un insurgé accourant dans la ville tout couvert de sang ; les Russes ! répétèrent avec effroi les habitans fuyant de tous côtés.

— *Rebiata !* (enfans) la ville est à vous, s'écria en entrant le colonel Werzulin, commandant des Moscovites. Et, comme des chiens lâchés par le chasseur, la soldatesque avide du butin, se dispersa dans les rues, et se mit à piller les maisons que les habitans avaient désertées.

Le plus grand nombre se réfugia dans le temple, espérant trouver son salut dans la sainteté du lieu. C'étaient des enfans, des femmes et des vieillards. Quelques jours auparavant les jeunes gens étaient partis en expédition avec le colonel Przezdziecki. La foule, prosternée devant l'image du Seigneur, attendait sa dernière heure avec recueillement et résignation. Un silence solennel, interrompu de temps en temps par la voix auguste du prêtre qui officiait, régnait dans l'enceinte sacrée.

— Une pinte d'eau-de-vie, Ivan, que j'abats ce corbeau, dit l'un des Circassiens qui parurent à l'entrée.

— Va, reprit l'autre. La balle siffla, et le prêtre tomba aux pieds de l'autel.—

C'était le signal du carnage. Le sabre à la main, le poignard entre les dents, les Circassiens se ruèrent dans le temple. Non, je ne pourrai jamais peindre cette scène horrible, où le sacrilége, le viol et le meurtre profanèrent la maison de Dieu ; où le rire féroce des assassins se mariait au râle des victimes.

Un enfant de cinq ans, entourant de ses petites mains le corps inanimé de sa mère, gênait le Circassien occupé à dépouiller le cadavre. Déjà le farouche soldat levait le bras pour le frapper.

— Camarade, dit l'autre en l'arrêtant, que vas-tu faire? ce marmot-là ne vaut pas un coup de poignard.

Et il saisit le garçon par la jambe, fit un moulinet avec son corps, et la tête de l'enfant alla se briser contre le mur voisin.

Blottie derrière un confessional, et entièrement cachée par un grand tableau de la Sainte-Vierge, la jeune et belle Adèle M.... croyait échapper aux regards avides des meurtriers. Vain espoir; un soldat ivre de sang et d'eau-de-vie la trouva.—Viens, *Laschka* (1) viens partager ma couche, dit-il. Et la saisissant par sa longue chevelure, ce barbare l'entraînait hors de l'église, lorsqu'un vieillard à cheveux blancs s'efforçant en vain de le repousser d'une main affaiblie, s'écria : — Inhumain ! prends mon or, ma vie, mais laisse-moi ma fille.

— Toi, ton or et ta fille, tout m'appartient, dit le Russe le renversant par terre d'un coup de pied.

Le vieillard tomba sans connaissance; le Russe entraîna sa victime à demi-morte.

— Cela va bien, *Niktia*, n'est-ce pas que cela va bien? prononça une voix rauque. Le soldat s'arrêta.

— Pas mal, mon commandant.

— La petite est assez gentille; c'est un morceau d'officier, et tu me la céderas.

— Excusez, *Uradnik*, (2) la fille est à moi et je la garde.

— Malheureux ! je te l'ordonne.

— Eh bien ! prends-la, répondit le soldat laissant échapper un rire infernal, et il enfonça un poignard dans la poitrine découverte de la jeune fille.

Uradnik contempla d'un air farouche les restes inanimées de la jeune fille, et lui enlevant sa pelisse bonne encore, elle est assez bonne, dit-il, et quoique tachée de sang, un juif pourra toujours l'acheter. Prenons ce qui est à nous.

Un quart d'heure après tout était tranquille ; *l'ordre régnait à Oszmiana :* seulement un tas de cadavres encombrait l'entrée de l'église, et un torrent de sang inondait la terre.

(1) Polonaise.

(2) Titre d'officier chez les cosaques, équivalant au grade de lieutenant.

Le lendemain un *Te Deum* fut chanté par ordre du commandant russe, en actions de grâce.

Une assemblée de citoyens lui étant nécessaire pour publier les ukases de l'empereur et faire prêter un nouveau serment de fidélité, les soldats furent mis en campagne avec ordre d'amener de gré ou de force tous ceux qu'ils pourraient rencontrer.

Le père d'Adèle M.... échappé au carnage, faible et meurtri, se traînait à peine, cherchant partout sa fille dont il ignorait le sort. Les soldats le rencontrèrent et le forcèrent d'entrer dans l'église. Là le colonel Werzulin, couvert d'une *kourka* (1) et armé du *knout* qui ne le quittait jamais, jeta un regard de tigre sur les assistans et prononança le discours suivant.

« Rebelles, qui osâtes vous soulever contre le pouvoir légitime de notre auguste souverain, il vous a vaincus; Dieu et Saint-Nicolas aidant, il comprimera bientôt la révolte. Vous méritez tous la mort, mais la clémence de notre empereur et maître est grande, et il vous accorde par ma bouche l'oubli du passé, quoique vous en soyez indignes. Misérables, prêtez le serment d'être plus fidèles à l'avenir. »

Il parlait de la clémence du *Czar*, et les dalles de l'église étaient encore humides du sang lâchement répandu; il invoquait l'assistance de Dieu, et il ne craignait pas sa juste vengeance.

Un des officiers russes publia ensuite l'ukase du 13 mars par laquelle sa majesté impériale, en bon père de ses sujets, afin de comprimer la *révolte* qui avait éclatée dans les provinces de l'Ouest, daignait ordonner dans sa haute justice de punir le père innocent pour le fils *rebelle*, et le fils pour le père, sans excepter même les enfans à la mamelle.

Enfin un prêtre lit à haute voix la formule du serment.

(1) Espèce de fourrure de laine, très commune parmi les officiers russes.

Le peuple, ou plutôt une dizaine de personnes que les soldats russes avaient rassemblées mornes et silencieuses, écoutaient sans rien entendre, faisaient ce qu'on leur ordonnait de faire, avec l'obéissance stupide d'un homme qu'on conduit à la mort.

Le vieillard jura avec les autres; il jura haine aux Russes, vengeance sur les meurtriers.

Tout était fini et la consigne fut levée, et le peuple courut se cacher dans les bois, fuyant la clémence et l'humanité du souverain magnanime et de ses Cosaques.

—*Krasninka* (1), monsieur, et je vous vends cela, dit au malheureux père un Russe à demi-ivre, montrant un objet ensanglanté. C'était les boucles d'oreilles avec les oreilles mêmes de sa fille que le Moscovite voulait vendre.

Le père n'eut plus la force de résister, et mourut quelques jours apès. Les boucles d'oreilles de sa fille se trouvent aujourd'hui entre les mains d'un général russe.

UN HABITANT D'OSZMIANA.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Le ministère doctrinaire a enfin vu le pouvoir échapper à ses mains à la fois rudes et débiles; tout le monde a applaudi à sa chute; mais ce que tout le monde n'a pas vu avec le même plaisir, ce qui n'a pas paru aussi satisfaisant, c'est le personnel dont se compose la nouvelle administration, dans laquelle le pays n'a vu et dû voir qu'un ministère de camarilla. M. Thiers,

(1) Une *rouge*... papier-monnaie de Russie, qui varie de couleurs selon la différente valeur qu'il représente. Le peuple, ordinairement, désigne un billet d'après sa couleur; ainsi une rouge signifie dix roubles, (10 fr.): une bleue cinq roubles, (5 fr.).

chef du nouveau cabinet, tout en priant la Chambre de ne juger ce cabinet que par ses actes, s'est empressé de se déclarer hautement l'admirateur et le continuateur du système du 13 mars; dès lors, la Chambre et le pays n'ont pas à suspendre leur jugement, et ils peuvent apprécier, dès ce moment, ce qu'ils ont à craindre ou à espérer d'un pur changement de personnes; mieux aurait valu un changement dans les choses. Il est triste de le dire, mais il nous semble que les progrès de la liberté à l'intérieur, que la considération et la prépondérance de la France à l'extérieur, n'ont pas grand'chose à attendre de cette modification ministérielle.

Ce qui, en France, ne recule pas, stationne, tandis que tout progresse en Angleterre. La discussion sur les affaires d'Orient, qu'ont fait naître les interpellations de lord Dudley Stuart, a amené, de la part du gouvernement anglais, la déclaration officielle que le traité d'Unkiar Skelessi est un document sans force et sans importance. Cette discussion a constaté dans la nation anglaise, dans ses représentans, une tendance à des hostilités contre la Russie, tendance que n'ébranleraient pas les dépenses considérables qui seraient le résultat d'une déclaration de guerre.

Un nouveau grief vient encore de grossir la masse de ceux qui s'accumulent depuis long-temps contre la politique ambitieuse et pleine de mauvaise foi de la Russie. Par les mesures pleines de rigueur imposées au sénat de Cracovie, la nationalité polonaise est menacée jusque dans son dernier refuge. C'est de cette manière que le Nord répond aux manifestations des Chambres françaises et britanniques, aux propres déclarations des gouvernemens de ces deux pays. Ici l'on dit, on répète que la *nationalité polonaise ne périra pas*; là, on s'acharne à la faire périr.

Cependant ce n'est pas sans quelque préoccupation et sans crainte que la Russie poursuit le cours de ses affreux desseins; l'activité avec laquelle elle accroît ses forces de terre et de mer prouve l'imminence d'une lutte qui ne doit pas tarder à éclater. Qu'elle éclate donc, car nous n'avons pas assez de confiance dans la puissance de la diplomatie pour espérer qu'elle parvienne jamais, ce qui serait pourtant désirable, à

aplanir toutes les difficultés, à résoudre toutes les questions qui ont surgi dans le monde politique, et qui vont se compliquant chaque jour : la question du Bosphore, et celle de la Turquie et de l'Égypte ; celle de la Perse et de l'Inde; la question de la Pologne, celle de la libre navigation du Danube; celle même de l'Espagne, où le Prétendant ne se maintient dans les provinces révoltées que par suite des secours et de l'appui moral que trouve sa cause dans l'assentiment des cabinets de la sainte-alliance.

L'ouverture de la diète norwégienne a eu lieu le 10 février à Christiania. Dans un discours qui a été lu par un conseiller d'Etat, le roi Charles-Jean a félicité le pays de l'état prospère de ses finances, des heureux résultats de l'établissement de la banque, et a annoncé un projet de loi relatif à l'accroissement des armemens maritimes. Il a annoncé aussi un autre projet destiné à modifier les lois criminelles existantes; mais ici le roi de Suède cédant aux préjugés de son peuple moins éclairé que lui, s'est cru obligé avec raison de déclarer qu'il respecterait une opinion qui s'était hautement prononcée contre le jury.

Les états de Danemarck vont clore, s'ils n'ont déjà clos, leur première session. Ce pays, régi depuis si long-temps par les seules règles du bon plaisir royal, a prouvé qu'il est digne de jouir d'institutions libérales. Parmi les questions qu'ont soulevées les communications du gouvernement et l'initiative des députés, celle de la presse a surtout provoqué la résistance des états aux entraves que le pouvoir aurait voulu mettre à la liberté d'écrire. Un appel a été fait à la couronne, et l'on espère que, le roi cédant au vœu de l'assemblée, aucune modification ne sera apportée à la loi existante sur cette matière.

L'Angleterre, dont la médiation avait été acceptée par le Portugal et la Sardaigne, vient de mettre fin aux difficultés qui s'étaient élevées entre ces deux puissances aujourd'hui réconciliées. Personne ne doute que cette même médiation, acceptée avec empressement par les Etats-Unis, n'amène sa réconciliation avec la France.

Au moment de fermer notre revue mensuelle, nous appre-

nons que la Russie, la Prusse et l'Autriche viennent de faire entrer des troupes sur le territoire de Cracovie, pour en enlever les réfugiés polonais. Comment la France, comment l'Angleterre considèreront-elles cette violation nouvelle des traités, cette nouvelle atteinte portée à l'indépendance d'un Etat qu'elles ont concouru à fonder, cet acte d'affreuse cruauté à l'égard de malheureux proscrits? Finissons en consignant ici une nouvelle non moins satisfaisante qu'est déplorable celle dont nous venons de parler. L'association orangiste qui faisait peser sur l'Irlande sa domination abolue, est dissoute. Que la malheureuse Irlande respire, mais qu'elle continue de se presser à fonder son égalité. Qu'elle ne perde aucune occasion d'assurer la ruine des abus et des priviléges dont elle est depuis si long-temps la victime.

CHRONIQUE POLONAISE.

Pologne soumise. — Nos prévisions sur le rejet des réclamations faites à la Russie par les cabinets de France et d'Angleterre en faveur de la nationalité polonaise, ne se sont que trop réalisées. Une politique barbare se prépare à détruire le dernier refuge de la nationalité polonaise; l'antique cité des rois de Pologne va devenir la proie d'un triumvirat inhumain qui se dit *protecteur*, comme pour insulter à sa victime. Cracovie, cette république dont l'existence a miraculeusement échappé au grand remaniement européen de 1815 vient de perdre, par une nouvelle agression, les derniers vestiges de son indépendance. Le 9 février dernier, une note diplomatique émanée des plénipotentiaires de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, a enjoint au sénat de Cracovie d'expulser du territoire de la république, dans l'intervalle de huit jours, tous les réfugiés polonais et tous les étrangers signalés comme dangereux par les trois puissances. Aucune excep-

tion n'a été admise, et tous ces proscrits devaient être dirigés sur le faubourg de Cracovie à Podgorze, qui se trouve sur l'autre rive de la Vistule en Galicie. Les hautes cours *protectrices* se préparent à déporter les refugiés en Amérique, et pour rendre impossible toute résistance, elles ont fait avancer leurs troupes vers le territoire de la république. Dans cette périlleuse situation, le sénat de Cracovie s'est borné à recommander à l'humanité des trois gouvernemens ceux des réfugiés qui ont fondé des établissemens industriels ou qui exercent des fonctions publiques, et ceux qui, par les liens du mariage, se sont unis à des familles du pays. Cet acte du triumvirat moscovite est basé, selon lui, sur l'article 6 du traité de Vienne de 1815. Peut-on pousser plus loin l'insolence et l'injustice? Invoquer et torturer les dispositions d'un traité pour justifier l'acte du plus odieux vendalisme, n'est-ce pas se permettre la plus amère dérision de tout ce qui porte le caractère d'une légalité quelconque? Aux termes de l'article 6 du traité de Vienne, du 3 mai 1815 Cracovie est déclarée cité *libre, indépendante* et *strictement neutre* sous la protection de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. L'article 9 dit qu'aucune force armée, *sous quelque prétexte que ce soit*, ne pourra *jamais* être introduite sur le territoire de la république. Le même article 9 stipule qu'il ne pourra être accordé aucun asile sur le territoire de la république à des *transfuges, déserteurs* ou gens poursuivis par la loi, appartenant aux pays des trois puissances protectrices, et que les individus dont l'extradition sera demandée *seront arrêtés et livrés sans délai, sous bonne escorte, à la garde qui sera chargée de les recevoir à la frontière.* Nous le demandons, peut-il exister le moindre doute que ce droit d'extradition ne concerne que les repris de justice, les condamnés, les malfaiteurs, et nullement des réfugiés politiques; que ce droit n'a té fait que dans l'intérêt de Cracovie même, pour ne point aire de cette ville libre un repaire de criminels. Or, comment peut-on assimiler à ces hommes méprisables des réfugiés qui jouissent de la plus haute considération, des hommes inoffensifs, qui se sont placés avec confiance sous la protection des lois du pays, et y jouissaient, depuis plusieurs

années, d'une hospitalité qui leur était d'autant plus chère qu'ils la recevaient de leurs frères. Quelle immense contradiction entre les actes des soi-disant *protecteurs* et les garanties d'indépendance et de liberté qu'ils ont eux-mêmes octroyées à cette ville infortunée. Les habitans de Cracovie sont bloqués; aucun d'eux ne peut sortir du territoire de la république, sans un passe-port signé du résidant d'une des trois cours. Les troupes des trois puissances sont déjà entrées à Cracovie pour exécuter les ordres barbares. De nouvelles scènes déchirantes vont donc se renouveler; des époux seront arrachés des bras de leurs femmes, des fils des bras de leurs mères, et exilés dans les déserts de l'Amérique. Il faut que dans quelques jours toutes les affaires des proscrits soient arrangées, tous les liens de famille brisés, toute relation avec Cracovie interrompue. Ah! dans quel temps vivons-nous, pour que de telles atrocités puissent avoir lieu impunément au centre de l'Europe *civilisée?* L'humanité n'est donc plus qu'un vain mot!

Nous voyons aujourd'hui quelle importance nous devions attacher aux paroles de M. le ministre des affaires étrangères qui disait à la chambre, en parlant des Polonais: « Soyez bien sûrs qu'il n'est aucun de ceux qui sont restés dans le sein de la Pologne qui n'ait quelque chose à *espérer*, quelque chose à demander. » Non, il n'y a rien à espérer du côté de la Russie; il n'y a rien non plus à espérer, nous l'avons déjà dit, de représentations pusillanimes, d'une diplomatie équivoque qui caresse à la fois le vainqueur et le vaincu. La Russie répond à l'alliance anglo-française par un acte qui prouve sa bonne intelligence avec la Prusse et l'Autriche, circonstance bien grave et digne de fixer particulièrement l'attention des cabinets de Paris et de Londres, lesquels se croyaient peut-être plus avancés dans les tentatives faites auprès de l'Autriche, pour la détacher de l'alliance du nord. Nous ne nous sommes pas trompés en soupçonnant que la Russie s'efforçait de fomenter des troubles à Cracovie, afin d'avoir un prétexte pour de nouvelles persécutions. Nous avons aujourd'hui la certitude que le gouvernement russe n'a pas été étranger à ceux qui ont eu lieu durant quelques jours à Cracovie, et qui heu-

reusement n'ont eu aucune gravité. Comment supposer un instant qne les Polonais réfugiés sur le territoire de la république aient pu se compromettre aux yeux des trois cours par des démonstrations imprudentes, qui d'ailleurs n'auraient offert aucun avantage réel pour le pays? Ah! cessez d'accuser des réfugiés paisibles, mais accusez plutôt ces hommes sans aveu, ces inconnus, ces agens provocateurs se disant de bons patriotes et jouissant de la protection spéciale de MM. les résidans. Voilà le moment ou jamais, pour la France et l'Angleterre, d'envoyer des agens consulaires à Cracovie, pour y protéger les droits de cette république dont l'existence a été stipulée par ces deux puissances elles-mêmes, pour protéger aussi la personne et les propriétés des Français et des Anglais qui résident dans cette ville et qui se trouvent aujourd'hui exposés à l'expulsion, à la ruine de leurs fortunes, à mille vexations imprévues. Espérons que les deux gouvernemens qui ont protesté contre la situation actuelle de la Pologne et les droits que veut s'arroger son oppresseur, saisiront cette occasion pour envoyer sur le champ à Cracovie des agens diplomatiques, et qu'ils ne négligeront pas d'accomplir leur haute mission d'humanité et de justice. Déjà le parlement anglais s'est occupé de l'affaire de Cracovie. Dans sa séance du 1er mars, une interpellation a été adressée au ministre des affaires étrangères, par sir Strafford Canning, qui a demandé au gouvernement s'il a reçu l'annonce officielle de l'entrée des troupes alliées à Cracovie, et, le cas échéant, quelle détermination il se propose de prendre à cet égard. M. Canning a, en outre, insisté sur cette nouvelle violation flagrante du traité de Vienne. Le ministre a répandu que le gouvernement n'avait pas encore été officiellement informé, mais que la nouvelle lui en était arrivée par voie particulière; que le gouvernement ayant eu précédemment et officiellement connaissance des discussions qui avaient eu lieu entre les représentans des trois puissances à Cracovie, et le sénat de cette république, relativement à l'expulsion exigée des réfugiés, l'entrée des troupes auxiliaires dans cette ville n'était que trop probable. Le ministre a ajouté que cet acte qui semble constituer une infraction au traité de Vienne,

préoccupe gravement le cabinet, mais que pour le moment il ne croit pas devoir s'expliquer sur le parti que prendra le gouvernement. La Chambre des représentans, en France, restera-t-elle en arrière de celle de l'Angleterre, nous ne le pensons pas; la France est aussi intéressée que l'Angleterre à faire respecter les franchises octroyées à Cracovie; elle a autant de droit que toute autre puissance co-signataire des traités, de veiller sur leur conservation; non seulement elle le peut, mais elle le doit dans l'intérêt de sa propre dignité.

Nous nous réservons de parler prochainement des deux autres puissances protectrices qui secondent avec si peu de prévoyance les vues de la Russie, en participant à un acte d'agression et de brutalité qui devrait répugner à toute nation civilisée.

Voici les pièces officielles qui ont paru avant et après l'occupation de Cracovie, par les troupes des trois puissances.

Note des fondés de pouvoirs de l'Autriche, la Russie et la Prusse, au président et au sénat de la république de Cracovie, en date du 9 février 1836.

Les soussignés ministres résidens de S. M. l'empereur de toutes les Russies, et de S. M. le roi de Prusse, de même que le soussigné chargé d'affaires de S. M. apostolique, se sont empressés de porter à la connaissance de leurs augustes cours la communication de S. Exc. le président du sénat de la ville libre de Cracovie, relativement au malheureux évènement qui a signalé les premiers jours de la présente année. Les trois cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, n'ont pu voir dans cet évènement qu'une nouvelle preuve incontestable d'un mal profondément enraciné, qui, répandu au sein de cette république, non seulement menace le repos et la paix de cet État lui-même, mais encore la sécurité des provinces limitrophes. Appelés par les traités subsistans à la protection de la ville libre de Cracovie, et à la surveillance du maintien de sa neutralité, les trois cours se sentent d'autant plus engagées à prendre les mesures requises, qu'il s'y joint encore l'obligation de préserver leurs propres États de malheurs évidens.

Par suite de cette considération, les soussignés sont chargés de notifier à M. le président du sénat de la ville libre de Cracovie que

l'épurement instantané de la ville et du territoire de Cracovie, par l'éloignement des réfugiés polonais et autres individus dangereux qui malheureusement s'y trouvent réunis en grand nombre, a été considéré comme la mesure la plus infaillible pour anéantir les complots tramés contre la sécurité et le repos de la ville et du territoire de Cracovie, et des provinces limitrophes. Les soussignés ne peuvent avoir de doute que le gouvernement de Cracovie ne se prête à cette mesure avec d'autant plus d'empressement qu'il en a déjà lui-même montré à plusieurs reprises l'intention, et que les trois cours ont préparé tous les moyens qui doivent en faciliter l'exécution. Appuyées sur l'article 9 de l'acte du congrès de Vienne, qui se trouve également d'accord avec les articles 6 du traité du 3 mai 1815 et de la constitution de la ville libre de Cracovie du 30 mai 1833, les puissances protectrices invitent le gouvernement de Cracovie à éloigner, dans un délai de huit jours, de son territoire tous les réfugiés polonais qui s'y trouvent. Pour faciliter aux réfugiés la retraite, on leur ouvrira la station de Podgorze. Ceux d'entre ces réfugiés qui pourront certifier que l'un ou l'autre gouvernement consent à leur admission, obtiendront au besoin les moyens de se rendre à leur destination; les autres seront envoyés en Amérique. Les sujets d'autres puissances qui séjournent à Cracovie et que les puissances protectrices signalent comme dangereux, sont également tenus de s'éloigner du territoire de la ville dans un délai de huit jours; et à cet effet la puissance protectrice dont ces étrangers traverseront le territoire, les fera munir de passeports nécessaires par son résident à Cracovie. Les trois puissances protectrices ont jugé à propos de faire avancer des troupes aux frontières du territoire de Cracovie, autant pour empêcher que les individus désignés dans les susdits paragraphes ne s'écartent de la route offerte à leur retraite, que pour donner au gouvernement de Cracovie le secours dont il paraît avoir besoin, comme aussi pour appuyer cette invitation et maintenir l'ordre et la tranquillité publique.

Il dépendra ainsi de S. Exc. M. le président du sénat de s'adresser aux soussignés, s'ils se trouvaient dans le cas de réclamer l'appui de la force armée pour l'accomplissement de tel ou tel de ces points. Aussi long-temps que les circonstances actuelles dureront, tout sujet de la ville libre de Cracovie, qui voudra franchir les frontières de l'un des trois États voisins, devra, pour en obtenir le passage, montrer un passeport en règle et visé par le président respectif. Les trois puissances protectrices se flattent que l'épure-

ment indiqué du territoire de Cracovie, moyennant ces facultés offertes au gouvernement, ne souffrira pas d'autres difficultés. Si cependant leur attente était trompée à cet égard, et que le délai désigné s'écoulât sans que la mesure précitée eût été mise complètement à exécution, les trois cours se regarderaient comme obligées d'obtenir par leurs propres moyens ce que le gouvernement de Cracovie n'aurait pas eu la volonté ou la force d'opérer. Les soussignés, en accomplissant par cette communication les ordres de leurs augustes cours, profitent de cette occasion pour renouveler à S. Exc. M. le président et au sénat de la ville de Cracovie l'assurance de leur considération, etc.

Réponse du sénat aux plénipotentiaires des puissances protectrices, également en date du 9 février 1836.

Aussitôt après la réception de la note collective de ce jour, par laquelle MM. les résidens des trois hautes puissances protectrices ont déclaré qu'il était dans la volonté de ces puissances que tous les étrangers polonais ex-militaires, comme tous ceux de l'état civil, qui, d'une manière quelconque, ont pris part à la dernière révolution polonaise dans les années 1830 et 1831, et se trouvent dans le territoire de la ville libre de Cracovie, doivent en être éloignés dans un délai de huit jours, avec ordre de se rendre à Podgorze, où ils recevront leur destination ultérieure ; le sénat s'est empressé de publier la proclamation ci-jointe, afin de faire connaître à toutes les personnes de cette catégorie les dispositions susmentionnées des hautes puissances protectrices, et leur a ordonné en même temps, sous menace des mesures annoncées par MM. les résidens, de se soumettre à ces dispositions sans aucun retard, et même dans un délai abrégé encore de deux jours. Au reste, le gouvernement ne négligera aucun des moyens en son pouvoir pour répondre d'une manière effective à cette volonté suprême.

Comme, parmi les réfugiés polonais qui ont séjourné ici, il s'en trouve plusieurs auxquels, pour les occuper utilement, on avait accordé des places subalternes dans le service public de notre ville, le sénat leur a donné la démission requise et les a chargés de se rendre au lieu de leur nouvelle destination. Comme la volonté expresse des hautes puissances a été portée à la connaissance de tout le pays et notamment des personnes intéressées, sans le moindre délai ou altération, et par toutes les voies possibles, le sénat ne peut s'empêcher de prier MM. les résidens de prendre en considération la brièveté du terme pour l'évacuation du territoire, en par-

tie en raison de la possibilité que ces dispositions n'ont pu être connues en temps requis dans les parties les plus reculées de la république, en partie en raison de l'impossibilité de mettre ordre à leurs affaires pour les individus réclamés qui, pendant leur séjour de cinq ans dans cette ville, auraient contracté des relations de fortune. Comme, au reste, il est facile de prévoir que, pendant la mise à exécution de cet arrêté des hautes puissances, ces individus de la catégorie en question, qui se sont identifiés avec les familles domiciliées ici par les liens du mariage, ont acquis ou pris à bail des biens-fonds, ou ceux enfin qui se sont mis à la tête d'ateliers, feront des représentations et invoqueront l'appui du gouvernement sous la protection duquel ils se sont établis.

Le sénat, ne trouvant point d'exception en leur faveur dans la note de MM. les résidens, croit de son devoir de soumettre cette circonstance à leur considération, et de prier MM. les résidens de lui faire savoir si les individus favorisés par les considérations précitées devront aussi être frappés sans distinction par ces mesures générales, ou si les hautes puissances, par égard pour leur position, pourraient être disposées à les en excepter généreusement.

Le président du sénat, WIELOGLOWSKI;
Le secrétaire-général du sénat, DAROWSKI.

Note officielle du gouvernement de Cracovie, de la même date.

Le sénat dirigeant a reçu des résidens, chargés d'affaires des trois puissances protectrices, accrédités près notre gouvernement, la communication d'une note déclarant que la volonté de leurs cours respectives est que tout individu polonais, militaire ou autre, ayant pris part à la révolution polonaise en 1830 et 1831, à titre d'officier, sous-officier et soldat, et séjournant à Cracovie ou territoire, s'il ne peut justifier d'un passeport légal ou d'une autorisation spéciale donnée par les autorités compétentes des puissances protectrices, sera tenu de quitter immédiatement la ville de Cracovie et de se rendre à Podgorze. Quiconque pourra prouver qu'un gouvernement consent à le recevoir, sera mis à même, par des secours convenables, de se rendre à sa destination. Tous les autres seront envoyés en Amérique. Les cours ont déclaré que les individus de cette catégorie, occupant dans ce pays un poste civil ou militaire, même investis par le gouvernement du droit de bourgeoisie, ne seront pas exemptés de cette résolution. Le sénat, en portant cette communication à la connaissance générale, et en avertissant qui de droit, engage ceux à qui s'adresse cette résolu-

tion à se rendre, dans le délai de six jours, à Podgorze, et de se présenter aux autorités autrichiennes chargées de les recevoir. Le sénat dirigeant croit nécessaire d'avertir les individus compris dans cette ordonnance, que, dans le cas où l'évacuation ne serait pas accomplie dans le délai de huit jours, conformément à la volonté des augustes cours, ils se verraient forcés d'assurer l'exécution de leurs résolutions par certaines mesures. Le sénat espère que les individus désignés s'empresseront de se soumettre à l'avis qui leur est donné pour prévenir ces mesures, ce qui leur attirerait la protection immédiate desdits gouvernemens, et préserverait notre ville des maux inséparables du non-accomplissement de cette résolution.

Président du sénat, signé Wieloglowski;
Le secrétaire-général du sénat, Darowski.

Le 9 février 1836.

Proclamation du général Kaufmann, commandant les troupes alliées au moment de leur entrée à Cracovie.

Les puissances protectrices de la république de Cracovie, considérant les désordres, actes de violence et crimes qui récemment ont troublé le repos de cette ville et de ses paisibles habitans;

Considérant qu'il est prouvé d'une manière incontestable que tous ces excès doivent être attribués aux réfugiés polonais, émissaires révolutionnaires et hommes sans aveu, qui, dans ces derniers temps, se sont réunis en si grand nombre dans la ville de Cracovie et son territoire;

Considérant les devoirs qui leur sont imposés à titre de protecteurs de la république de Cracovie, et pénétrés de la nécessité de mettre un terme à une situation licencieuse qui menace autant le repos de cet État que celui des provinces limitrophes;

Considérant enfin que le gouvernement de Cracovie, malgré les moyens qui lui ont été généreusement offerts, n'a pas satisfait convenablement de lui-même à l'injonction qui lui a été faite en vertu de l'art. 9 de l'acte du congrès de Vienne, relativement à l'expulsion des réfugiés et des hommes atteints par la loi, qui se sont accumulés dans son territoire, bien que, d'après ce même article, on eût pu exiger leur extradition, et qu'ainsi le gouvernement n'a pas rempli les conditions auxquelles est attachée la neutralité de cette république.

Les augustes protecteurs de la république de Cracovie se sont trouvés dans l'obligation d'exécuter par leurs propres forces une

mesure qu'ils ont reconnue indispensable pour rendre aux paisibles habitans de la république de Cracovie le repos et la sécurité dont ils ont joui précédemment, et pour garantir leurs propres provinces limitrophes des intrigues révolutionnaires dont la république est devenue le foyer. C'est exclusivement pour atteindre ce but que les troupes, dont les hautes puissances protectrices m'ont confié le commandement, entrent en ce moment dans la ville et dans le territoire de Cracovie. Comme la première et unique destination est de rétablir dans la république le repos et la sécurité, je crois pouvoir compter avec entière assurance que ces troupes seront accueillies par les habitans de la république de Cracovie avec confiance et bienveillance.

Moi, de mon côté, j'aurai soin que les soldats observent comme d'habitude la discipline la plus rigoureuse. Dès que la mesure que la sollicitude de l'auguste protecteur de la république aura fait prendre pour elle aura été mise à exécution; dès que la ville et le territoire de Cracovie auront été débarrassés des hommes dangereux qui s'y sont entassés, et qu'on y aura assuré le repos et le bon ordre, la présente occupation militaire aura atteint son but, et les troupes sous mes ordres quitteront le territoire de la république. Les autorités administratives et judiciaires de la république ne souffriront point d'interruption dans l'exercice de leurs fonctions: il est cependant bien entendu que pour les mesures relatives à la sécurité publique et à l'expulsion du territoire de la république de Cracovie des réfugiés qui s'y sont introduits, elles seront subordonnées au pouvoir militaire, que les hautes puissances alliées en ont particulièrement chargé pour la durée des circonstances actuelles.

Donné à Cracovie, le 17 février 1836.

François Kaufmann Trauensteinbourg.

Commandant au nom des trois puissances protectrices les troupes d'occupation du territoire et de la ville de Cracovie.

Seconde Proclamation du même.

En conséquence de la première proclamation publiée en ce jour, annonçant les motifs et le but de l'occupation militaire ordonnée par les trois puissances protectrices, etc., il est porté, par la présente, à la connaissance du public l'ordre suivant:

Tous les individus qui n'appartiennent pas par leur naissance même, à la ville ou au territoire de l'état libre de Cracovie, et qui ont servi soit en qualité d'officiers, sous-officiers ou soldats dans la

ci-devant armée polonaise, ou qui d'ailleurs, de quelque manière que cela soit, ont pris part à la dernière révolution de Pologne, et qui ne pourront produire un passeport ou permis spécial des autorités compétentes d'une des trois puissances protectrices autorisant leur séjour à Cracovie, et quand même ces individus occuperaient quelque emploi civil ou militaire dans cet état, ou y auraient acquis le droit de bourgeoisie, tous ces individus sortiront du territoire dans l'espace de six jours, le chemin de Podgorze leur étant ouvert à cet effet.

» Celui des individus sus-nommés qui, au terme fixé, n'aurait point obéi à cette sommation, ou qui tenterait de se dérober par une autre route que celle qui vient d'être prescrite, aussi bien que tous les habitans de Cracovie qui auraient l'audace de cacher chez eux de pareils fuyards, ou de leur prêter quelque secours en leur procurant les moyens de s'enfuir par une autre route, subiront les peines établies.

» Je compte, au reste, avec confiance sur l'efficace concours des autorités et des bons habitans de Cracovie pour atteindre le but prescrit, puisqu'il s'agit principalement de leur bien-être et de leur sécurité. »

(Même date et même signature.)

Note des commissaires d'Autriche, de Russie et de Prusse, remise au président du sénat de l'État libre de Cracovie, le 16 février 1836.

» Nous, soussignés, commissaires résidens de LL. MM. l'empereur de Russie, du roi de Prusse, et le chargé d'affaires de S. M. I. et R. d'Autriche, nous devons, suivant les dernières instructions de nos cours, ajouter à la note que nous avons déjà eu l'honneur de remettre au président du sénat de l'État libre de Cracovie, le 9 de ce mois, les communications suivantes :

» Le gouvernement de Cracovie, dans l'exécution des mesures que les puissances protectrices ont été dans la nécessité d'exiger pour l'intérêt même de cet État et pour la sécurité des provinces voisines, n'ayant employé que des moyens illusoires, et ayant laissé arriver le terme fixé sans faire usage des moyens qui lui avaient été magnanimement offerts pour arriver au but proposé, ce gouvernement fournit ainsi la preuve que non seulement il n'a pas le pouvoir de remplir les conditions que l'article 6 du traité du 3 mai 1815 leur impose, concernant les réfugiés ou autres personnes contrevenant aux lois, mais que même il n'a pas la volonté de les remplir.

(Suivent l'annonce officielle de l'occupation militaire, et divers articles rédigés dans les mêmes termes que ceux contenus dans la première proclamation du général Kaufmann.)

» Quant à l'entretien des troupes, tant qu'elles occuperont le territoire de Cracovie, il y sera, comme il est de règle, pourvu par cet

État, et le sénat est par la présente sommé de nommer immédiatement les personnes qui auront à cet égard à s'entendre avec l'autorité militaire.

» Les soussignés ont l'honneur, etc.

» HARTMANN, E. baron d'UNGERN-STERNBERG, LIEHMANN. »

POLOGNE PROSCRITE. — L'émigration polonaise, quelque éprouvée qu'elle soit par toutes les calamités inséparables de sa position, voit se ranimer ses espérances et son courage par les nombreuses démonstrations qui ont lieu, soit en France, soit en Angleterre, contre la Russie. La question polonaise est mûre aujourd'hui ; toutes les opinions conviennent qu'une Pologne indépendante est de toute nécessité ; qu'il faut arrêter la marche envahissante de la Russie ; il ne s'agit plus que de s'entendre sur le moment d'arriver à ces résultats. La motion turco-russe, annoncée par lord Dudley Stuart, a eu lieu le 14 février, et s'est rattachée indirectement à la question de la Pologne. Le noble lord, après un long et chaleureux discours, où il a flétri la politique de la Russie et les cruautés qu'elle a exercées en Pologne, a demandé que le ministre déposât sur le bureau : 1° une copie du traité de Constantinople, du 8 juillet 1833 ; 2° le traité de Saint-Pétersbourg, du 25 janvier 1834 ; 3° une copie de la correspondance qui a eu lieu avec les gouvernemens de Turquie et de Russie, à l'occasion de ces traités ; 4° enfin une copie de la correspondance qui a eu lieu avec le gouvernement russe, au sujet des remontrances faites par l'Angleterre contre la conduite de la Russie à l'égard de la Pologne. Le ministre s'est excusé de ne pouvoir servir toutes les pièces demandées, mais il a dit qu'il produirait le traité de Constantinople. Les sentimens hostiles de la Chambre à l'égard de la Russie, et ses sentimens de bienveillance et de sympathie à l'égard de la Pologne et de la Turquie, ont rendu mémorable la discussion qui a eu lieu dans cette séance. Le ministre anglais a d'ailleurs profité de l'occasion pour protester de nouveau contre la situation actuelle de la Pologne, contre la violation des traités, et a déclaré, en manifestant toute la sympathie du gouvernement pour ce pays, que si jamais il était besoin de soutenir l'honneur national, le gouvernement n'hésiterait point à faire un appel au patriotisme du parlement, sûr que cet appel serait entendu. Tous les discours prononcés dans cette séance, ceux même qui sont sortis des bouches les plus pacifiques, ont prouvé que l'Angleterre, tout en évitant la guerre, est prête à la faire aussitôt que les circonstances l'exigeront.

Un des orateurs, M. Thomas Attwood, le digne président de la Société polonaise à Birmingham, a même dit qu'une guerre contre la Russie serait, en Angleterre, la plus populaire des guerres, si elle avait surtout pour but la régénération de la Pologne. Nous ne pouvons non plus passer sous silence le reproche qu'a adressé lord Dudley Stuart au gouvernement, d'avoir laissé périr la Pologne. Il lui a adressé ce reproche en bon whig, comme il l'a dit lui même.

En témoignant, au nom de tous les Polonais, la reconnaissance que leur inspire l'infatigable lord Dudley Stuart et ses nobles amis, faisons observer que cette discussion si favorable à la Pologne a d'autant plus de prix qu'elle devait être consacrée spécialement à la question d'Orient.

Les réfugiés Polonais reçoivent dans leur infortune de nombreuses preuves d'intérêt et de sympathie. Dans le courant du mois qui vient de s'écouler, un membre distingué du parlement, M. Beaumont, a donné un magnifique banquet en l'honneur des réfugiés ; à la même table on voyait réunis les notabilités de l'émigration polonaise, les orateurs éloquens de la chambre des députés, qui ont plaidé si chaleureusement la cause de la Pologne, et des étrangers de distinction qui lui sont dévoués. Aussi la plus grande harmonie a régné dans cette réunion patriotique, où ont été improvisés de nombreux et éloquens discours suivis de toasts : voici ceux qui ont été portés :

» A la nationalité et l'indépendance de l'ancienne Pologne, par M. Beaumont.

» Aux nobles défenseurs de la cause polonaise dans les deux Chambres législatives françaises, par le sénateur Louis Plater.

» Aux nobles défenseurs de la cause polonaise dans les deux Chambres législatives anglaises, par le Castellan Niemcewicz.

» Au triomphe de la liberté constitutionnelle de l'Europe, par M. Odilon Barrot député.

« A l'établissement d'une barrière infranchissable contre les empiétemens de la Russie, par M. Bignon, député.

» A la fusion des partis dans la cause polonaise, par le comte Ladislas Plater, nonce à la diète.

» A la continuation de l'intime alliance entre la France et l'Angleterre, par M. Dufaure, député.

—Le dessein qu'avaient formé les trois puissances d'occuper militairement Cracovie, a été communiqué dans les premiers jours de février au cabinet français, par le prince Metternich. Cette communication ayant été faite au moment de la dissolution du ministère, le duc de Broglie a répondu qu'il ne pou-

vait rien dire pour le moment et qu'il fallait attendre la composition du nouveau cabinet. Nous croyons pouvoir affirmer que les journaux ont été induits en erreur, en prêtant une autre réponse à M. le duc de Broglie.

L'espace qui nous manque nous oblige de renvoyer au mois prochain la publication de la plus grande partie de nos matériaux relatifs à la chronique polonaise.

NOUVELLES DIVERSES.

— Une mesure prohibitive avait été proposée contre l'introduction des journaux français en Prusse. Après une longue et grave discussion dans le conseil d'État, le roi de ce pays a déclaré qu'on ne changerait rien aux règlemens en vigueur. La mesure a été rapportée.

— La France poursuit l'accomplissement de ses conquêtes en Afrique. Le maréchal Clauzel, après avoir battu une seconde fois Abd-el-Kader, s'est emparé de Tlémecen, où il a établi une garnison.

— Un décret royal a été publié à Madrid, qui ordonne la vente des biens ecclésiastiques sécularisés conformément à la loi du 16 janvier. Les considérans sont basés sur la nécessité et la convenance de diminuer la dette consolidée et de favoriser autant que possible le commerce et l'agriculture.

— Tous les journaux allemands, d'après la *Gazette de Saint-Pétersbourg*, publient une liste de cent soixante-neuf Lithuaniens dont les biens ont été définitivement confisqués au profit du gouvernement de l'autocrate.

— L'insurrection des Circassiens contre la Russie a complètement réussi. Ils ont repoussé les Russes au-delà du Kouban, et non contens de ce succès, ils ont envahi le territoire russe, et se sont emparés de la ville de Stavropol, qu'ils ont pillée, et d'où ils ont enlevé trois cents des principaux habitans. Stavropol est une des villes les plus importantes de la Russie méridionale ; elle est à huit jours de marche de la frontière du Caucase.

— Des nouvelles d'Alexandrie annoncent que le pacha d'Égypte aurait reçu le firman de la Porte avec respect et soumission, et donné pleine satisfaction au gouvernement anglais, à l'égard du commerce de la Syrie ; mais il ne serait pas question de l'adoption de la même mesure à l'égard de l'Égypte.

— Une pétition, revêtue de 135 signatures, et relative à l'invasion de Cracovie et à l'expulsion des réfugiés qui y avaient trouvé asile, a été déposée sur le bureau de la Chambre des députés.